

N° 10- Octobre—novembre 2006

BULLETIN D'INFORMATION DE  
L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES



# Le Grand-Tétrás



*SPECIAL MILIEUX NATURELS EN COMMINGES*

Prix : 2 €

# Le Grand-Tétras

Bulletin d'information de l'Association NATURE COMMINGES

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie

## L'Association Nature Comminges

Nature Comminges est une association Loi 1901 agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie en Haute-Garonne par arrêté Préfectoral du 31/07/1996. Elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent s'investir en faveur de notre environnement.

## Préserver signifie d'abord connaître

Depuis plus de dix ans, l'Association Nature Comminges suit l'évolution des milieux naturels en Comminges. Elle étudie, surveille les conséquences des activités de l'homme sur la nature. La vigilance et les actions de Nature Comminges permettent de dénoncer ou d'infléchir certains projets aux conséquences néfastes pour l'environnement. La prise en compte des contraintes écologiques permet, sans contrarier une évolution équilibrée de notre société, de sauvegarder le cadre de vie ou les milieux naturels que nous léguerons à nos descendants.

## L'Association Nature Comminges œuvre pour :

« LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE, L'ENRICHISSEMENT et la CONNAISSANCE de la NATURE dans le Comminges. Elle contribue aussi à L'INFORMATION et à L'EDUCATION en matière de protection de la nature : CONSERVATION de la FAUNE, de la FLORE, des SOLS, des EAUX, des SITES et des PAYSAGES » (Article 2 des Statuts de l'Association).

Nature Comminges intervient sous toutes les formes légales possibles. Elle veille en particulier à l'application des lois et des règlements de notre pays ou de la Communauté Européenne, trop souvent ignorés ou mal appliqués.

## Nature Comminges n'agit pas seule

Nature Comminges est membre de la Fédération Régionale des Associations de conservation de l'Environnement de MIDI-PYRENEES (UMINATE), affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT. Elle a participé à la création de plusieurs associations dans le Comminges et travaille en étroite collaboration avec les associations régionales, de montagnards, pêcheurs, agriculteurs, associations de communes, professionnels de la montagne de la chaîne des Pyrénées.

Un travail constant, en toute indépendance, dans un esprit de dialogue, nous a permis d'œuvrer à la mise en place d'une coordination associative pyrénéenne pour défendre la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage. L'association a également élargi son action à d'autres problématiques comme la prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi à la gestion des déchets.

## Adhésion à NATURE COMMINGES - Tarifs 2006 :

- Cotisation..... 16,00 €
- Cotisation enfants..... 4,00 €
- Cotisation chômeurs, étudiants,  
et membres adultes d'une même famille.... 8,00 €

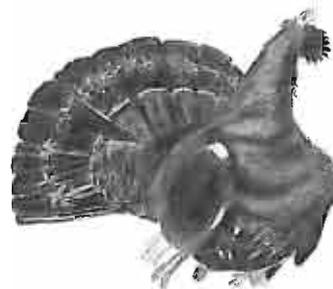
### Règlements à adresser à :

Madame Régine GOUSSE, Trésorière,  
48 bis Av. François Mitterrand .31800 SAINT-GAUDENS  
par chèque bancaire à l'ordre de  
l'Association Nature Comminges.

L'adhésion débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et comprend l'envoi gratuit du bulletin « LE GRAND-TÉTRAS ».

## SOMMAIRE

- Editorial, ..... p. 3
- Actualités nature ..... p. 4 à 10
- Vie de l'association ..... p. 11
- Grand-écart à Superbagnères ..... p. 12
- Mobilisation pour le Cap des Hittes ..... p. 13
- DOSSIER : Les milieux naturels en Comminges  
une richesse en partage ..... p. 15
- Sorties « nature », printemps 2006 ..... p. 36
- Assemblée Générale 2006 ..... p. 39-40



### Siège social :

48 bis avenue François Mitterrand  
31800 SAINT-GAUDENS

Tél. : 05-62-00-13-06 - Tél. & Fax : 05-61-95-03-70

E-mail : [info@nature-comminges.asso.fr](mailto:info@nature-comminges.asso.fr)

Site : [www.nature-comminges.asso.fr](http://www.nature-comminges.asso.fr)

### Comité de Rédaction :

Guillaume CASTAING, Max HUNOT, Irène DEMONT,  
Régine & Serge GOUSSE, Marc ENJALBAL,  
FRANÇOIS PRUDHOMME, Germain DODOS, Germain CUCURON,  
Christiane & Anne-Marie LEVEFRE, Florentin HOTTA.

**Commissions dont  
Nature Comminges est membre**

Conseil Départemental de la Chasse  
et de la Faune Sauvage (31)  
*Guillaume CASTAING ; Cyril ROMBAUT*

Commission U. T. N de PEYRAGUDES,  
*Guillaume CASTAING*

Commission « Dommages Ours »  
*Germain CUCURON*

Comité Technique Ours  
*Germain CUCURON,*

Commissions d'Ecobuage des  
Cantons de LUCHON et de ST-BEAT  
*Guillaume CASTAING*

Comité de Pilotage de  
la Charte CAGIRE-SALAT  
*Germain CUCURON*

Comités de Pilotage Départemental  
Natura 2000  
*Guillaume Castaing*

Comités de pilotage  
des sites Natura 2000  
*I. DEMONT, G. CUCURON, M. ENJALBAL*

Comité de Pilotage  
de la Forêt d'Antenac  
*Irène DEMONT, Marc ENJALBAL, G.  
CUCURON, Guillaume CASTAING*

Commission Locale d'information et  
de Concertation sur les Risques In-  
dustriels  
*Guillaume CASTAING*

Commission Locale d'Information et  
de Surveillance du Site du PIHOURCO  
*Gilbert VERGÉ-BORDEROLLES,  
Gérard DANIAUD*

Syndicat Mixte de l'Environnement  
du Conseil Général de la Haute-  
Garonne  
*Guillaume Castaing*

Conseil de Développement  
du Pays de Comminges  
*Guillaume CASTAING*

Comité de Suivi des Chasses de  
Tranparence des Barrages  
d'AUSSON et de la RODÈRE  
*Guillaume CASTAING*

## EDITORIAL

Une association de protection de la nature est indispensable sur un territoire pour assurer un rôle de veille écologique, agir pour la préservation des milieux naturels, prévenir les dégradations de l'environnement et les atteintes à la santé publique, créer des outils de sensibilisation, réconcilier l'homme et la nature...

En Comminges, comme ailleurs, la protection des milieux naturels est fondamentale.

La réactualisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique à laquelle nous avons contribué (en restituant 1000 données d'espèces rares ou menacées), met en évidence l'originalité biogéographique du Comminges mais aussi la fragilité de notre patrimoine biologique local.

La connaissance et la protection de ces richesses représente un gros travail, ingrat, où il faut sans cesse répondre aux réticences qui surgissent de toutes parts. De nos jours, la nature est mise à mal partout et on se demande si nous serons capables collectivement de transmettre à nos descendants un territoire vivant où chacun aura sa place.

Cet objectif nous contraint à une vigilance de tous les instants et sur tous les fronts : si l'on n'est pas sur le terrain, tout ce qui a été préservé depuis des années peut être mis à mal en 2 ou 3 ans.

Des associations de protection de la nature, indépendantes des partis politiques, comme Nature Comminges, qui appréhendent les problèmes dans leur ensemble pour une écologie qui allie l'homme et la nature doivent continuer à jouer pleinement leur rôle.

Cette année, nous avons réussi à créer un contrat d'accompagnement à l'emploi qui permet de renforcer notre équipe, grâce au travail d'inventaire naturaliste mené par Marc Enjalbal. Cela ne doit pas nous faire oublier que l'association est aussi active grâce à son réseau de bénévoles et a besoin de l'appui de chacune et de chacun d'entre vous.

Hormis les appuis financiers, les cotisations de soutien des adhérents sont importantes, mais l'association a aussi besoin d'appui moral et d'aide à l'action pour conforter les membres actifs qui sont sur place.

Comment faire ? En nous aidant à diffuser nos idées autour de vous, mais aussi en nous aidant à diffuser nos éditions pour faire passer notre message, en faisant connaître la fragilité de la nature environnante, en vous tenant informé des menaces liées à divers projets d'aménagements (projet d'incinérateur, 2X2 voies, THT...) contre lesquels nous nous mobilisons. Chacun peut, autour de lui, alerter les élus sur les décharges sauvages qui persistent malgré la mise en place tardive du tri sélectif, venir discuter de ces idées.

Enfin, on peut aussi aider l'association en renouvelant sa cotisation de soutien, sans attendre une relance. Vous pouvez aussi nous encourager en parrainant une adhésion d'un proche qui partage vos idées sur la protection de la nature.

Dans tout groupe, chacun a le mérite de sa présence et il n'y aura pas de petit geste pour préserver l'environnement. Merci par avance pour votre soutien !

Guillaume Castaing

## Le procès du Régent et du Gaucho bloqué

30 janvier 2006

Une importante journée d'action menée, à l'initiative de la Coordination des Apiculteurs de France, s'est tenue le 30 janvier 2006 dans la capitale du Comminges, localité symbolique, puisque siège du Tribunal de Grande Instance où se déroule l'instruction judiciaire sur le « REGENT ». La manifestation qui a rassemblé plus de 1000 participants poursuivait un double objectif :

D'abord dénoncer les fortes pressions qui s'exercent pour maintenir des insecticides systémiques. Ces pressions ont culminé avec la Campagne des producteurs de maïs sur les pertes de récoltes attribuées au taupin après l'abandon du REGENT, (et ce, malgré les déclarations sur les bonnes récoltes de maïs-irrigué dans le bassin de la Garonne), la tentative d'autorisation du Poncho-maïs en remplacement du Gaucho, les interpellations publiques du gouvernement par les industriels semenciers. Trois sénateurs UMP ont déposé à l'automne 2005 un amendement à l'Article 21 -V bis de la Loi d'Orientation Agricole visant à accorder une Autorisation de Mise sur le Marché à certains produits ayant bénéficié d'une autorisation provisoire de vente avant 1993 (dont le REGENT et le GAUCHO).

Deuxième objectif : demander publiquement la tenue du procès du REGENT, (dont l'instruction est terminée depuis juillet 2005). Actuellement, la procédure judiciaire est bloquée depuis que la cour d'appel de la chambre d'instruction de Toulouse, saisie par BAYER et BASF pour faire obstruction au procès, n'a toujours pas rendu son verdict, plus d'un an et demi après l'audience. A l'issue de cette manifestation, l'association Nature Comminges a été convoquée par Mme la Juge d'instruction au mois de juin et a confirmé sa volonté de maintenir sa qualité de partie civile. Le premier volet de l'affaire, concernant les importations illégales de produits phytosanitaires.

# Actualités Nature

## Voici une sélection régionale et nationale de nouvelles importantes concernant l'environnement.

### Journée contre les OGM

8 avril 2006

Des ONG de 44 pays ont uni leurs efforts pour organiser, le 8 avril dernier, une journée internationale d'opposition aux OGM sur 260 sites. Des animations, de toute nature se sont déroulées aux quatre coins de la France, où des citoyens sont venus rappeler aux élus qui n'en n'auraient pas pris conscience que 85 % de Français ne veulent des OGM ni dans les champs, ni dans leurs assiettes. Le Comminges a répondu du présent, sous l'impulsion de plusieurs associations locales, en organisant une journée d'action à Cardeilhac. Nous avons réalisé à cette occasion une exposition sur la « biodiversité ».

### Loi sur les OGM. Nature Comminges interpelle le député JL. Idiart.

20 mai 2006

Le Sénat a validé le 23 mars, à l'issue de la première lecture, un projet de loi sur les OGM avec 166 voix pour et 127 contre. Les principales dispositions sont confirmées : fonds d'indemnisation, Haut conseil des Biotechnologies, tolérance d'une contamination fortuite à 0,9 %, etc. En revanche, les revendications des associations visant à la citation du principe de précaution, la définition de la méthode d'évaluation du risque, la garantie de l'information du public et la responsabilité du producteur d'OGM ont été repoussées. Le texte qui devait passer courant juin en première lecture devant l'Assemblée Nationale ne devrait pas être examiné d'ici la fin de l'année. Nature Comminges a interpellé le député du Comminges dont la réponse se fait attendre.

### Contre la pollution par les pesticides

Les pollutions agricoles sont de différents ordres : effluents d'élevage, effluents agro-alimentaires et boues, utilisation des engrais et des pesticides. On distingue :

-les pollutions ponctuelles : elles sont localisées (fuite d'effluents, fuite de produits lors de leur manipulation, rinçage du pulvérisateur)

-les pollutions diffuses : liées à l'utilisation régulière des fertilisants et des pesticides aux champs.

Un groupe régional placé sous l'autorité du préfet de région (GRAMIP) décline au niveau régional le plan national de lutte contre les pollutions par les produits chimiques des eaux superficielles ou souterraines. Ce groupe est animé depuis 2001 par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et la DIREN, chargées de coordonner les actions à mettre en œuvre. Ils y associent l'ensemble des acteurs régionaux concernés par les pesticides de l'amont à l'aval de leur utilisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et pour pouvoir prétendre aux primes de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs doivent respecter une série de mesures environnementales.

Ils doivent en outre prévoir l'implantation de bandes enherbées d'une surface représentant au minimum 3% de la surface cultivée (+gel). Ces bandes enherbées doivent mesurer 5 à 10 mètres de large et être placées le long de cours d'eau ou à défaut sur d'autres zones sensibles : zones avec rupture de pente, zones de ruissellement, fossés importants, zones perméables...

Principaux textes réglementaires

-Directive cadre de l'eau 2000/60/CE transposée en droit français par la loi 2004-338, du 21 avril 2004 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

-Décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales.

-Code de l'environnement art L.211-2, L.216-6, L.432-2, L.511-1 et suivants.

Irène Demont

## Unité de stockage.

30 juin 2006

Par lettre du 30 juin 2006, l'association Nature Comminges a fait part de sa désapprobation face au projet de nouvelle Unité de Stockage de grains d'une capacité de 25.000 tonnes, à Carbonne, comprenant des silos de 30 mètres avec une tour de manutention de 50.m de haut, compte tenu de la logique agricole intensive, étant donné les risques encourus par les riverains autour de ce nouveau projet d'usine SEVESO, et, compte tenu de l'impact des 1837 camions par jour, qui génèreraient un trafic très important dans cette agglomération.

## Porcherie St-Ferreol

Automne 2006

Après l'avis défavorable du commissaire enquêteur au projet de construction d'un élevage industriel porcin sur la commune de Saint-Ferreol de Comminges, (octobre 2004), un nouveau dossier est présenté à l'enquête publique du 05/10 au 04/11.

## Vidéo-Débat sur les Pesticides

14 avril 2006

Une cinquantaine de personnes ont participé, le 14 avril dernier au cinéma « Le Régent » à la projection de la cassette vidéo : « Témoin gênant » de Yves ELIE et Renée GARAUD (Planète Future et de France 3 ouest) qui fait le point sur le dossier d'intoxication des abeilles domestiques par le REGENT et le GAUDCHO. Nature Comminges était chargée de l'organisation de cette soirée par la Coordination associative du Comminges.

## Rencontres

23 juin 2006

Les Assises départementales des associations d'environnement se sont déroulées le 23 juin 2006 à la Maison des Associations, à Saint-Gaudens. Cette journée qui regroupait de nombreux associatifs du département et des représentants institutionnels, a permis de dresser un panorama (non exhaustif) de la situation de l'environnement en Haute-Garonne .

## contre les abus de désherbants

La coordination associative commingeoise regroupant 8 associations locales (dont NATURE COMMINGES), vient d'interpeller les Maires du Comminges et les services de l'Etat sur les abus de désherbants chimiques dans le sud du département. Morceaux choisis :

Monsieur le Maire,

*« Par la présente, nos associations tiennent à vous faire part des risques liés à l'usage de désherbants (...). Cette proposition est motivée par une série de constats d'utilisation massive et systématique de produits phytosanitaires chez les particuliers et les agriculteurs, ainsi que des collectivités territoriales ; (...) il ne paraît pas acceptable que des produits à la dangerosité avérée soient épandus sans précaution en bordure des cours d'eau. Un autre regard est possible sur les mal nommées "mauvaises herbes" ; une éducation à leur tolérance peut être encouragée. En outre, des solutions alternatives existent : désherbage manuel et thermique, utilisation de produits biologiques. Grâce à ces "gestions différenciées" il est tout à fait possible d'entretenir les espaces publics dans le respect de l'environnement, de notre santé, de notre avenir et de celui de nos enfants. C'est pourquoi nos associations vous suggèrent l'abandon pur et simple du désherbage chimique*

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Le projet de P.N.R du Haut-Comminges est-il enterré ?

La réflexion sur le projet de classement du Haut Comminges en Parc Naturel Régional avait été l'occasion de présenter à l'Association des Amis et Usagers du P. N. R. nos propositions pour élaborer le dossier de candidature de ce projet de Parc Naturel Régional. Nous avions formulé des objectifs clairs pour la préservation des équilibres biologiques, des sites et paysages, l'encouragement d'une agriculture de qualité et la promotion du patrimoine culturel. Ce dossier, transmis au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, n'a jamais reçu de réponse satisfaisante. Le Conseil Régional a délibérément enterré le projet de Parc Naturel Régional du Comminges soutenu par 90 Communes de la zone montagneuse du département, montrant le peu d'intérêt pour la mise en œuvre d'une politique spécifique de protection et de valorisation de la montagne.

### La gabégie du ski

Dans le même temps, le Conseil Régional a investi 38 millions pour le ski en 2005/2006, dont 3/4 a été destiné aux remontées mécaniques. 18 millions ont été réservés à Cauterets pour la construction d'une nouvelle télécabine et le restant à divers projets. (source : Midi-Pyrénées notre région, 18/08/05).

Une partie de l'assistance, lors du débat du 14 avril 2006



## ■ EAU

### Toujours la Sécheresse

Au cours du mois de juillet, l'ensemble du bassin Adour-Garonne est resté soumis à des précipitations faibles, avec des cumuls souvent inférieurs à 10 mm. Les zones les plus touchées par le manque d'eau sont l'ouest de Midi-Pyrénées. Les destockages à partir des réserves se sont intensifiés pour atteindre maintenant plus de 10% de la capacité des barrages par décade. A l'exception des sous-bassins du Lot et de la Dordogne, les débits restent toujours extrêmement bas sur le reste du bassin. Les niveaux des nappes restent globalement à la baisse et se situent encore généralement sous la moyenne mensuelle d'un mois de juillet dans le sud du bassin. Cette situation met en exergue le paradoxe entre les restrictions d'alimentation en eau potable et l'agriculture céréalière, dans les zones de plaine de la Garonne où l'on observe une irrigation estivale massive. Cette situation soutient le projet de création de retenues dont la justification officielle est de pallier aux épisodes de sécheresse. Le 3 juillet 2006, Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie a déclaré devant le Comité de Bassin sur sa détermination au sujet de la réalisation du barrage de Charlas ». L'Etat est depuis trois ans favorable à la création de ce barrage, dont la réalisation se heurte au manque de volonté des collectivités locales, notamment le Conseil Général de la Haute-Garonne.

### Nature Comminges reçoit 1000 euros de dommages et intérêts suite à une pollution de la Garonne.

Par décision du 9 mars 2005, le Tribunal de Proximité de Saint-Gaudens, a condamné le chauffeur du Poids-Lourds dont l'accident au pont de Valentine avait causé une importante pollution de la Garonne par les matières plastiques, à une peine d'amende pour excès de vitesse et à verser 1000 euros de dommages et intérêts à l'association Nature Comminges.

### TEMBEC pollue « dans les normes »

10 juillet 2006

Alors que la Garonne, en période d'étiage, a connu un niveau moitié inférieur à celui des autres années à la même époque, les rejets de liqueur noire de l'usine TEMBEC s'élevaient au début du mois de juillet à 17 m3/s au barrage de Miramont de Comminges. A la fin du mois, ces mêmes rejets s'élevaient à 16 m3/s alors que l'arrêté d'exploitation de l'usine fixe des normes à 20 m3/s. Bien que la Société de Pêche de Saint-Gaudens n'ait pas constaté de mortalité de poisson en aval du barrage et que la DRIRE considère que les normes de rejet ont été respectées, il n'existe pas de relevés indépendants permettant d'évaluer correctement l'incidence de ces rejets qui dérogent à l'arrêté ministériel du 2 février 1999 qui stipule qu'à partir du moment où le débit d'un cours d'eau est faible, une usine (du type de TEMBEC) doit réduire sa production (source : [www.aida.ineris.fr](http://www.aida.ineris.fr)).

## ■ FORÊT

### L'ONF et TEMBEC

Sous l'argument que la « forêt décline », un contrat d'approvisionnement en bois a été signé entre l'usine TEMBEC et l'Office National des Forêts, avec la participation active des communes forestières. L'objectif est de renforcer l'approvisionnement en bois de l'usine TEMBEC en bois de trituration de hêtre, voire de sapin si la coupe présente un volume en sapin inférieur à 30% du volume total. Les bois proviendront des forêts publiques communales et domaniales des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. L'industriel cherche à se garantir un certain volume d'approvisionnement (5% du volume total) en diminuant ses coûts de transport. Les contrats portent sur 3 ans avec TEMBEC SA, pour 27 000 tonnes par an de bois d'industrie et 3000 m3 par an de bois d'œuvre avec la Sebso pour 20 000 m3 par an de bois sur pied à exploiter la première année, 35 000 m3 par an les deux suivantes (hêtre et sapin).

Dans le même temps, on assiste à la restructuration de l'Agence interdépartementale de l'Office National des Forêts, (en passe de perdre sa vocation de gestionnaire pour devenir un pôle de commercialisation des bois) et un effort pour accroître la mobilisation des bois en forêt privée sur les massifs forestiers entre 4000 et 6000 ha. Un plan de développement de massif (parmi les 12 signés en Midi-Pyrénées) est actuellement mis en œuvre sur le canton d'Aspet (secteur de Milhas). Les partenaires techniques se sont regroupés pour réaliser tour à tour un diagnostic socio-économique du massif, des réunions d'information visant à regrouper les propriétaires du massif pour les accompagner dans les projets d'exploitation et préparer des dossiers de financement. Compte tenu de ces orientations économiques à court terme, nous devons rester vigilants !

### Reconduction de reports de coupes en forêt de MELLES.

Plusieurs parcelles situées dans les parties hautes de la forêt communale de Melles d'accès difficile, présentant des enjeux écologiques majeurs avaient fait l'objet d'une convention de report de coupe (21/03/92) entre le Fonds Français Pour la Nature et l'Environnement et la Mairie de Melles jusqu'en 2002. A cette date s'est posé le problème de la sortie du différé d'exploitation qui prévoyait une remise à la vente des coupes pour rembourser le FFNE. Afin d'éviter des coupes dans ces secteurs sensibles, nous sommes intervenus auprès du FFNE et de la Mairie, pour rechercher une solution de compromis. Les parties concernées ont reconnu toutes les difficultés d'exploitation du massif, et se sont mis d'accord sur une nouvelle convention de report de coupes de 10 ans.

### Charte Forestière de territoire.

Au cours du printemps, nous avons émis des propositions pour l'élaboration de la Charte Forestière du territoire pilotée par le Conseil de Développement du Pays de Comminges.

## Volet forestier du Plan Ours

21 avril 2006

Dans le premier volet du Plan de Restauration présenté par la DIREN de Midi-Pyrénées, les associations ont noté un recul significatif de la protection des habitats forestiers. Les propositions des associations de protection de la nature n'ont pas été prises en compte. Nature Comminges et le FIEP Groupe Ours Pyrénées, appuyées par les associations de protection de la nature de CAPOURS ont remis en cause l'assouplissement des règles de gestion forestière en zone à ours. Au final, les mesures existantes de protection des habitats (notamment forestiers) et l'examen des coupes ont été maintenues dans les deux zones « historiques » de présence de l'ours, le Haut-Béarn et le Haut-Comminges.

## AIR

### Toujours l'opacité autour des rejets de TEMBEC

30 juin 2006

Il existe deux points de mesures de la qualité de l'air à Saint-Gaudens concernant certains polluants atmosphériques issus de l'usine TEMBEC : dioxyde de soufre, Oxyde d'azote,... L'incinérateur, qui est désormais entré en fonction n'a fait l'objet d'aucune information quant aux rejets ni d'aucun état initial indépendant alors que les riverains continuent à subir les nuisances de l'usine. Afin de souligner ces faits, Nature Comminges et le Collectif Environnement et Santé seront représentées dans le futur Comité Local d'Information et de Concertation sur les Risques Industriels prévu en application des articles D 125-29 et suivants du code de l'environnement installé par arrêté préfectoral du 30 juin 2006. Cette instance a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par l'exploitant, sous le contrôle des services publics, en vue de prévenir les accidents que peut présenter cet établissement.

## DECHETS

### Sous le « crassier » de Péchiney à Marignac

Juillet 2005

NATURE COMMINGES a été alertée par l'Amicale Socio-Culturelle de P.E.M Marignac, sur les mauvaises conditions de réhabilitation du site de PECHINEY-MARIGNAC où sont laissés sur place d'énormes quantités de déchets toxiques et explosifs, tels que : bidons de cyanure, prussiate et carbure, déchets de crasse de magnésium, chlorures, ammoniac, poudre de magnésium. Nous partageons les préoccupations des riverains qui s'étonnent que l'on ait pu laisser s'amorcer à la confluence de la Pique et de la Garonne, cours d'eau reconnu d'importance communautaire (dont la Garonne qui fait l'objet d'un Arrêté de protection de biotope), quantité de résidus dangereux, depuis tant d'années. Nous avons fait part à la Sous-Préfecture de nos interrogations concernant l'efficacité des travaux de recouvrement de ce remblais, dans la mesure où une véritable dépollution du site devrait réglementairement passer par un enlèvement de ces déchets industriels et leur traitement suivant des méthodes adaptées à leur dangerosité et leur stockage dans des décharges prévues à cet effet sous le contrôle strict de la DRIRE. Un extrait du registre des délibérations de la commune de MARIGNAC du 28 juin 2005 exprime le désaccord de l'ensemble du Conseil municipal avec le principe d'une réhabilitation tel qu'il est décrit dans l'étude d'avant projet sommaire réalisé par le maître d'œuvre INGEOS ingénierie-environnement, et dont les travaux se sont terminés fin 2005. Notre demande n'a trouvé à ce jour aucun écho favorable auprès des autorités...

### Incinérateur

Printemps 2006

Nous n'avons toujours aucune information sur la localisation du projet d'incinérateur d'ordures ménagères prévu par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets en Comminges d'ici 2012.

## Extension programmée du C.E.T du Pihourcq

Janvier 2006

La capacité autorisée du CET (Centre d'Enfouissement Technique) du PIHOURCQ qui est de 1,5 millions de m3 doit être étendue à 2,5 millions pour prolonger le site sur plus de 20 ans, avec une capacité annuelle de 80 000 tonnes par an. Cette extension est programmée dès aujourd'hui, ceci malgré la capacité autorisée du site (d'environ 750 000 m3), car elle doit faire suite à la phase 4 et devra être opérationnelle en 2008. Les études ont d'ores et déjà démarré. Nous n'avons pas accepté de réaliser le volet naturaliste de l'étude d'impact du CET du Pihourcq, en l'absence de cahier des charges clair et nous réservons nos arguments pour la suite de ce dossier.

### Pour la résorption de décharges brutes

Septembre 2006

Alors que le tri sélectif se met en place avec plusieurs années de retard à Saint-Gaudens et, malgré la mise en place de dispositions sur le terrain (interdiction d'accès et pose de panneaux matérialisant l'interdiction de déposer des ordures) réalisées à notre demande, les ordures continuent de s'entasser sur des décharges non réhabilitées, en bordure de la Garonne, dans les Gravières « Giuliani », à Labarthe et à Villeneuve de Rivière. Malgré l'accord du Maire, nous sommes toujours en attente de la réalisation d'un devis destiné à l'enlèvement de ces déchets. Les services du Conseil Général nous ont en effet confirmé que des aides sont disponibles pour les collectivités compétentes (SIVOM) afin de résorber d'anciennes décharges. D'autres cas de décharges s'accumulent un peu partout sur l'ensemble du territoire, en particulier à Montauban de Luchon, Salles, Cier de Luchon, ainsi que dans la plupart des cantons de du piémont. Nous relançons actuellement une série d'action pour que ces dépôts soient résorbés.

## ENERGIE

### Encore la THT

Août 2006

Dans une réponse écrite faite au Député Idiart, que nous avons sollicité en 2004 concernant la ligne THT, le Gouvernement confirme ce projet pour le « *renforcement des capacités de secours mutuel entre les Etats* », d'autant que « *les événements récents (canicule, panne de grande ampleur en Italie) ont démontré l'importance d'un système électrique stable.* » Le Ministère assure que si « *le projet initial, parallèle au tracé du futur TGV a été remis en cause, la nécessité d'une telle interconnexion et de son implantation dans la partie basse des Pyrénées a été confirmée* ». Il précise cependant, « *qu'aucune décision n'a été prise sur le tracé définitif.* »

C'est donc toujours le flou concernant la localisation et les échéances du projet, mais on retrouve toujours l'absence de réflexion de fond sur l'origine des problèmes. Les énergies renouvelables, privilégiant la production de proximité sont oubliées.

## TRANSPORTS

### Projets de 2 X 2 voies

La RN 125 est une voie très fréquentée pour le trafic vers les Pyrénées et l'Espagne ; elle a été doublée par une bretelle autoroutière du Val d'Aran qui relie l'A 64 et la RN 125 et la RN 117. En termes de trafics, on comptabilise 10500 véhicules /j avec un pourcentage élevé de poids lourds (7%). Le carrefour de la Croix du Bazert a été réaménagé en giratoire. La partie de la RN 125 entre la Croix du Bazert et Labroquère fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 22/08/01 qui définit une bande d'étude pour une 2X2 voies. Il se pose donc un très grave problème d'emprise sur des terrains agricoles et les paysages qu'il nous faudra impérativement suivre. Le même problème se pose dans la vallée du Salat, menacée par l'emprise d'une 2X2 voies pour relier l'Ariège à l'A64.

## BIODIVERSITE

### 5 ours réintroduits

Mai-Juin 2006

Entre le 25 avril, le 2 juin, puis à la fin de l'été, le Ministère de l'Ecologie, en collaboration avec l'ADET a procédé au renforcement de 4 ours dans les Pyrénées centrales, sur des communes volontaires. Non sans mal, avec des parties de cache-cache entre les opposants à l'ours et les forces de l'ordre, 4 ours ont été lâchés au printemps, avec un avis favorable du Conseil d'Etat. La 5ème ourse a été lâchée à la fin de l'été. On peut facilement suivre les déplacements des ours introduits sur le site [www.ours.ecologie.gouv.fr](http://www.ours.ecologie.gouv.fr).

**Palouma** s'est peu à peu déplacée depuis son lâcher à Burgalays le 25 avril 2006. Elle a séjourné entre le luchonnais et le massif de Burat avant que l'on retrouve son cadavre au pied d'une falaise dans le secteur du lac de Cail-laouas.

**Franska**, lâchée à Bagnères de Bigorre le 28 avril 2006 s'est déplacée davantage entre les vallées d'Argelès-Gazost, la vallée d'Aure, la vallée de Tena en Aragon, puis vers l'ouest à la limite des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques.

**Hvala**, lâchée à Arbas le 16 mai, s'est installée entre le Val d'Aran, Fos et Melles, où elle a commis des dégâts.

**Balou**, lâché le 2 juin à Arbas, n'a pu être capturé entre le 03 et le 22 juin. Pendant 19 jours, il a effectué un périple qui l'a emmené très au nord, à 61 kms du site de lâcher (à 35 kms de Toulouse). Puis, il est revenu dans les Petites-Pyrénées au nord de Saint-Girons. Le 10 juillet, il a été capturé puis relâché à Luchon où il reste dans le secteur.

**Sarousse**, lâchée sur Arbas à la fin du mois d'août a perdu son collier émetteur le 10 septembre.

Nature Comminges a tenu à s'associer aux manifestations qui ont jalonné le printemps afin de soutenir le programme de réintroduction d'ours et de condamner la violence de certains opposants.

## Zones de Protection Spéciales (oiseaux).

24 Mars 2006

L'approche d'une échéance imposée par l'Europe a poussé la France à désigner pas moins de 144 Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour la protection des oiseaux sauvages entre le 24 mars et le 27 avril. Douze d'entre elles résultent de la modification du périmètre de ZPS existantes, ce qui porte à 367 le nombre de ZPS au sein du réseau Natura 2000. Le nombre de ZPS a ainsi augmenté de 167% en quelques mois. Ces zones couvrent 4 477 962 ha, soit 8,2 % du territoire. En Haute-Garonne, les Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô, ainsi que la haute vallée de la Garonne qui figuraient en Zones Importantes Pour la Conservation des Oiseaux (voir Grand-tétrás n°9) ont désormais le statut réglementaire de Zones de Protection Spéciale (Arrêtés du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 24 mars 2006 -JO du 6 avril, texte n°29, p. 5206). La ZPS de Haute Vallée de la Garonne englobe le Burat, la vallée de Melles et la haute vallée du Ger. Sur le luchonnais, nous constatons avec satisfaction que le site a été étendu et englobe Superbagnères, le Mail de Cricq, et la vallée d'Oo, comme nous l'avions proposé à la DIREN. L'importance de ce texte tient à ce qu'elle oblige les Etats de l'Union européenne à interdire la destruction directe des oiseaux ou à réduire les impacts de cette destruction lorsqu'elle est autorisée, notamment dans le cadre de la chasse ; sur ce dernier point, l'article dispose que les Etats membres doivent veiller à la tranquillité des zones de quiétude.

### Plans de chasse 2006

Par lettre du 20 septembre dernier, Nature Comminges a écrit au Préfet de la Haute-Garonne, pour demander l'absence de prélèvements de grand-tétrás et de Lagopèdes, compte tenu de la situation critique de ces espèces, du manque de recul pour la connaissance des effectifs, et de l'indice de reproduction moyen de cette année.

## Haute vallée de la Garonne

Novembre 2005

Lors du Comité de Pilotage qui s'est tenu le 30 novembre 2005, les grandes lignes du document d'objectifs du site de Haute vallée de la Garonne élaborées en commun au cours du printemps 2005, ont été présentées par l'opérateur (Office National des Forêts), pour les milieux et espèces de la directive « Habitats ».

Pour les milieux ouverts (pelouses d'estives, pâturages intermédiaires), les recommandations sont le maintien en gestion extensive et l'encouragement du gardiennage, condition primordiale pour assurer la diversité des milieux d'altitude. Nous souhaitons la mise en place d'une politique de soutien de l'élevage conciliant les objectifs d'amélioration pastorale avec ceux de préservation des habitats naturels :

-soutien à la présence permanente en estive (aide au gardiennage)

-Amélioration des équipements en estive pour le séjour des gardiens ou des bergers (rénovation de cabanes, mise aux normes, qualité des sources,...).

-L'aide au recrutement de main d'œuvre ou de prestataires de service (gardiennage, foin,...) ou à l'installation de deux personnes par exploitation, avec des incitations fiscales par exemple.

Nous restons réservés en ce qui concerne les propositions « d'écobuage raisonné », ainsi que sur les travaux d'améliorations pastorales (gyrobroyages), en demandant que les opérations de broyage mécanique de landes et de brûlage épargnent les lisières forestières, éboulis, bouquets de résineux ; nous demandons que ces travaux soient réalisés de façon tournante sur de longues périodes (10-15 ans), dans des conditions froides (maintien de plaques de neige au sol), en laissant des îlots conséquents de landes fermées, afin de maintenir une mosaïque de landes d'âges différents, maintenant un couvert suffisant pour les galliformes de montagne.

Nous sommes en revanche très favorables à la proposition de contacter les éleveurs utilisant des vermifuges à forte rémanence (ivermectine) entraînant la mortalité d'insectes pouvant influencer directement la qualité sanitaire des estives, et l'idée de conseiller des produits de substitution (dont la molécule active est de la famille des Mylbémécines).

## Chaînon calcaires du piémont commingeois

Juin 2006

Les recherches récentes confirment la richesse écologique de ce site de piémont pourtant relativement peu étendu (6200 hectares), mais dont l'originalité réside dans tant dans la présence de milieux à tendance méditerranéenne, que dans les forêts de ravin, hêtraies à Céphalanthères, falaises, lacs d'origine glaciaire.

On y dénombre espèces végétales présentes ou potentielles protégées par l'Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national : Genêt hérissé, Orchis punaise, Orchis scorpion, Scrofulaire des Pyrénées, Aster des Pyrénées (récemment disparue) et plusieurs espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées par l'arrêté du 30 décembre 2004 : Nénuphar jaune, Thélyptéris des marais, Cytise retombant, Hydrocotyle des marais. Les inventaires sur la faune sauvage confirment également la présence d'espèces remarquables ou protégées : arthropodes, rapaces, Desman, Ecrevisse à Pattes blanches, Chauve-souris.

Au cours d'un inventaire des activités de loisirs, réalisé dans le cadre d'une convention avec L'Office National des Forêts, nous avons mis en évidence que cette région de faible altitude offre par des domaines facilement accessibles et praticables sans difficultés majeures.

Mais surtout leur principale qualité tient dans le calme et la faible urbanisation, ainsi que l'absence de sur-fréquentation du site relativement préservé du tourisme de masse.



## Vallées du Lis, de la Pique et d'Oo

La situation est beaucoup plus tendue en revanche sur le Luchonnais, lors des différents comités et groupes de travail d'élaboration du document d'objectifs. Natura 2000.

La description de l'état initial a été réalisée au cours de la saison 2005 par la Chambre d'Agriculture et ses partenaires techniques. Dans un contexte de restrictions budgétaires, la DIREN a regroupé en un seul document d'objectifs la gestion des deux sites de Haute vallée de la Pique et de Haute vallée d'Oo ; la chargée de mission faune-flore n'a disposé que de quatre mois pour cartographier 11.657 hectares, mais la qualité de son travail a permis d'acquérir une connaissance approfondie des milieux naturels : 5 grands types d'habitats : zones humides, pelouses et prairies, landes, forêts d'altitude. De nombreuses espèces ont été décrites, dont plusieurs protégées au niveau national. Cet inventaire n'a pas permis de retrouver de nombreuses espèces figurant dans des inventaires antérieurs, dont la dernière station d'Aster des Pyrénées du département. En parallèle, l'inventaire des oiseaux a pu être mené sur la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, qui a servi de base à la concertation prévue par l'Etat pour établir la future Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Vallée du Lis et de la Pique" auprès des communes du canton de Luchon.

## ■ LOISIRS

### Circulaire sur les Loisirs Motorisés.

Une circulaire n° DGA/SDAJ du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable relative à la circulation motorisée dans les espaces naturels, applicables aux sites Natura 2000 (passage concernant les quads) rappelle entre autres que ne constituent pas des voies ouvertes au tout terrain :

- les sentiers simplement destinés à la randonnée pédestre (CA Rennes Ch correctionnelle 29 mars 1995, arrêt n°954/97 ;
- les tracés éphémères (chemins de débardage ouverts et utilisés par les tracteurs pour la seule durée de l'exploitation d'une coupe, aux seules fins de tirer les bois exploités hors de la parcelle) ;
- les emprises non boisées du fait de la présence d'ouvrages souterrains, etc.

Cette circulaire, qui rappelle le pouvoir des Juges, en matière de circulation motorisée, rappelle que les autorisations de manifestations sportives motorisées, lorsqu'elles concernent une zone Natura 2000 ne peuvent être délivrées que s'il résulte de l'évaluation des incidences que la manifestation envisagée ne porte pas atteinte à l'état de conservation du site.

### Annulation d'une Free party à Lieoux

Suite à la mobilisation de riverains et de l'association NATURE COMMINGES, la Mairie de Saint-Gaudens et la Sous-Préfecture, qui avaient donné un accord de principe, ont finalement rejoint la volonté des organisateurs d'annuler une Free party, sur la commune de Lieoux, sur des terrains situés à proximité immédiate du lieu de la manifestation présumée, abritent des **pelouses sèches** et des **prairies humides** extrêmement sensibles, tant d'un point agricole qu'écologique, puisqu'on y recense plus de 13 espèces d'orchidées, ainsi que deux espèces végétales qui font l'objet d'une protection au titre de l'arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Midi-Pyrénées.

<b>Piejau</b>	<b>6 constats</b>
<b>BAZET</b>	<b>3 constats</b>
<b>ARTIGASCOU</b>	<b>3 constats</b>
<b>BURAT</b>	<b>5 constats</b>
<b>CAMPSAURE</b>	<b>6 constats</b>
<b>RIVE G PIQUE</b>	<b>2 constats</b>
<b>BAROUSSE</b>	<b>6 constats</b>

## ■ SITES ET PAYSAGES

### Atteintes au site inscrit de Melles

Janvier 2006

Les sites inscrits au titre de la Loi du 2 mai 1930 concernent des territoires d'intérêt régional et sont créés par arrêté du ministre chargé de l'environnement. Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'architecte des Bâtiments de France. C'est ce que semble ignorer un particulier qui, au mois de décembre 2005, a entrepris sans autorisation la construction d'une voie carrossable sur la commune de Melles, au lieu-dit Artigous (parcelles n° 224 et 1228), creusée à flanc de montagne, d'une largeur de 3.m à 1.m, à travers des prairies de fauche. La création de cette voie d'accès qui a entraîné la réalisation de terrassements et dont l'impact sur l'aspect du site est loin d'être négligeable, a fait l'objet d'une plainte auprès du Procureur de la part de Nature Comminges.

### PLU de Seilhan

Du 30/08 au 30/09

Nous approuvons le PLU de Seilhan qui classe en zone N (inconstructible), des zones figurant en Zones d'Intérêt Ecologique, en particulier des terrains figurant sur le cône de vision de la plaine alluviale de Saint-Bertrand de Comminges (en cours d'inscription au titre de la Loi du 2 mai 1930), mais aussi le valum morainique de Saint-Bertrand, et le Picon de Gourdan.

Ci contre : malgré les signalements les trails et les 4X4 circulent toujours dans les massifs.

### Mise en place de Zones de protection paysagères

Printemps 2006

Des espaces urbains ou paysagers peuvent être protégés et mis en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique, par arrêté du Préfet de région (loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et décret n° 84-304 du 25 avril 1984), sur proposition et après accord des communes concernées. La ZPPAUP constitue une servitude annexée au POS. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis conforme pour toutes les demandes d'autorisation de travaux sur la base des règles édictées par la ZPPAUP. Du 21 février au 23 mars, un projet de ZPPAUP est soumis à enquête publique sur la commune de Bagnères de Luchon. Des espaces urbains ou paysagers peuvent être protégés et mis en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique, par arrêté du Préfet de région (loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et décret n° 84-304 du 25 avril 1984), sur proposition et après accord des communes concernées. Cette procédure constitue une servitude annexée au POS. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis conforme pour toutes les demandes d'autorisation de travaux sur la base des règles édictées par la ZPPAUP. Elle entre en contradiction avec plusieurs projets immobiliers, dont un qui est en passe de détruire un parc boisé pour construire des résidences de luxe.

### Carrière de Gourdan

Du 20/02 au 21/03 2006

Lors de l'Enquête publique, l'association NATURE COMMINGES a demandé que soit réalisée une étude d'incidence préalable à la demandé d'extension de la carrière du picon de Gourdan, afin de prévenir les impacts sur des milieux d'intérêt communautaire (pelouses sèches et landes).

## ■ VIE DE L'ASSOCIATION

Marc Enjalbal fait partie de l'association Nature Comminges depuis plus de trois ans où il s'est investi dans des travaux de connaissance du patrimoine naturel. L'association songeait déjà à cette époque de créer un poste de permanent.

Au début de l'année 2005, cet amoureux du Comminges, titulaire d'un D.E.A d'écologie et d'un D.E.S.S « Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables » a proposé que l'association s'investisse dans la réactualisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique mené pour le compte de la DIREN de Midi-Pyrénées, afin de développer les activités naturalistes de l'association et mettre en place une base de données naturalistes informatisée. Un énorme travail d'inventaire fut ainsi réalisé bénévolement par Marc (plus de 300 données et plusieurs sites prospectés dans le piémont pyrénéen).

Au début de l'année 2006, nous avons envisagé un contrat de travail, afin d'embaucher Marc en qualité de chargé d'études pour participer aux travaux d'inventaires dans le cadre des programmes « messicoles » et de la réactualisation des ZNIEFF de Midi-Pyrénées. La réalisation de ce projet a été assez longue. Il a fallu travailler sur des budgets prévisionnels.

## Nature Comminges crée un emploi

**Le 2 mai dernier, l'association Nature Comminges a renforcé son équipe de bénévoles par la création d'un poste de salarié dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Nous avons réussi à embaucher Marc Enjalbal et nous renouvelons son contrat.**

Nous avons intégré les subventions gérées par le Conservatoire Botanique et la DIREN, les recettes versées par l'Etat (à hauteur de 70%) et d'autre part les frais de déplacement et de salaire. Le projet a abouti au printemps 2006. En voici les grandes lignes :

-inventaires faunistiques et floristiques dans le cadre de la réactualisation des ZNIEFF de Midi-Pyrénées, suite à une convention avec la DIREN, le Conservatoire Botanique Pyrénéen et le CREN ;

-inventaires de plantes des moissons dans le cadre du « Plan régional d'action pour la conservation des plantes messicoles de Midi-Pyrénées » : état des lieux de la présence et de la répartition des plantes messicoles et plantes remarquables associées aux cultures : prospections en vallée de la Garonne, Piémont, vallée de l'Arbas, Boulogne sur Gesse ;

-recueil auprès des agriculteurs d'informations sur les pratiques culturales compatibles avec la présence de ces espèces ;

-actions d'information et de sensibilisation du grand public et du monde agricole.

Marc a travaillé en parfaite autonomie dans la conduite des inventaires floristiques et entomologiques ; il a été convenu qu'il intervienne ponctuellement sur d'autres études et sur des animations en cours (outils pédagogiques, formation des adhérents lors de sorties à thème).

Notre souci désormais est de pérenniser le poste de Marc, ce qui est aussi son souhait. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de cette démarche.

### Bienvenue à Romain Lavergne stagiaire à Nature Comminges

Romain Lavergne, élève de première au Lycée Agricole Victor Serres de Dax, effectue jusqu'à la fin du mois d'octobre 2006, un stage STAE sur la problématique de conservation des tourbières de montagne à Nature Comminges. Ce stage correspond à une initiation ou une période de formation en milieu professionnel en relation avec les enseignements dispensés dans l'établissement d'enseignement agricole. Il a débuté par la réalisation d'une synthèse bibliographique sur les enjeux de conservation de ces milieux en zone d'estive, puis ; il s'est poursuivi par deux sorties de terrain sur le plateau de Campsaure et les tourbières d'Uls. Cette première période lui a permis de rencontrer F.Loustalot Forest de l'ONF, un éleveur du luchonnais, des représentants de la Chambre d'Agriculture, ainsi que J-M Parde (AREMIP).



Visite des tourbières d'Uls. 02 juillet 2006  
Réalisation d'inventaires dans le cadre de la réactualisation des ZNIEFF de Midi-Pyrénées  
Formation sur les enjeux de conservation de ces milieux.

# Grand écart à SUPERBAGNERES

La piste « Record » de Superbagnères



**A deux pas des skieurs, isards, lagopèdes et coqs de bruyère recherchent des lieux de quiétude. Or, l'industrie touristique est en pleine intensification ces dernières années en raison du fort enneigement. Exemple : Superbagnères (11,3 kms de remontées mécaniques) ; tremplin du plaisir de la glisse, la station cherche à développer ses activités en réhabilitant une ancienne piste (la « Record ») et projette la construction d'un nouveau télésiège. Mais l'équilibre entre le tourisme blanc et la faune sauvage est fragile et rend bien dérisoires des mesures de protection face aux exigences d'une économie à court terme.**

L'exemple de Superbagnères sur les communes de Bagnères de Luchon et de Saint-Aventin est tout à fait caractéristique de cette problématique. L'exploitation hivernale de ce massif très prisé en raison de son cadre exceptionnel sur les Pyrénées et de sa qualité d'enneigement remonte à 1922. La station a subi des agrandissements successifs, dont une extension importante à partir de 1982. La station est gérée par un Syndicat de communes (le SIGAS) qui en a délégué l'exploitation à Altiservices, filiale de la Lyonnaise des Eaux. Avec l'ouverture d'un téléporté reliant Luchon à la station en 1982, l'activité du site s'est intensifiée par le ramification du réseau de pistes, et divers travaux d'équipement. Dans le même temps, sont apparues de nouvelles formes de loisirs : VTT, course d'orientation, Arapho, parapente).

Sur les 11,3 km de remontées mécaniques, 7,9 sont situés dans l'habitat du Grand-tétrás ; la surface des remontées mécaniques empiétant sur l'habitat de cette espèce sont de 79000 ha et leur réalisation a nécessité le déboisement de 32 ha d'habitats favorables. (MENONI, 1989). On observe plusieurs types d'impacts : diminution des densités de coqs chanteurs sur les parties aménagées, désorganisation de l'activité du chant, suppression d'habitat hivernal, exclusion des tétras des zones skiées. Les infrastructures implantées sur la station de Superbagnères comportent de nombreux câbles aériens qui ont été à l'origine d'une mortalité importante chez certaines espèces d'oiseaux.

Les espèces les plus touchées sont les espèces de taille relativement importante, au vol tendu et rapide : rapaces (1 Gypaète barbu sur la ligne EDF), et surtout tétraonidés (Grand-tétrás, Lagopède). La plupart de cas de mortalité sont le fait de téléskis en raison à la fois de leur faible hauteur et de l'amplitude verticale de la nappe de câbles, et surtout du diamètre réduit de ces derniers, en particulier des cordelines de sécurité.

Le diamètre de ces filins d'acier, tendus entre les sommets de chaque pylône pour véhiculer le courant de sécurité et supporter les détecteurs de dysfonctionnement, n'est que de 4 à 6 millimètres, ce qui les rend très difficiles à repérer par les oiseaux, notamment par mauvaises conditions météorologiques (brouillard, neige).

La piste « Record » de Superbagnères occupe un layon situé sur le versant nord de la station. Il faut signaler que la désaffectation de cette ancienne remontée en 1992, s'est accompagnée d'une remontée des effectifs de tétraonidés et d'une reprise de l'activité des oiseaux sur la zone considérée. Au cours de l'année 2005, le SIGAS a présenté un projet de réhabilitation de la piste Record consistant à remplacer un ancien télésiège, partiellement démonté depuis 1992, par un nouveau télésiège d'une longueur d'environ 900 mètres pour un dénivelé de 333.m.

Les associations (UMINATE, Les Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, Nature Comminges, Nature Midi-Pyrénées) ont exprimé leur désaccord étant donné les caractéristiques du projet : 13 pylones, des câbles de 18 mm, 150 véhicules en ligne (1 tous les 12.m), importants terrassements (30 000 m<sup>3</sup> de déblais), défrichage de 1,27 hectares de forêt, dans un Espace boisé classé qui doit faire partie intégrante du réseau Natura 2000, fréquentation importante des skieurs (prévisionnel de 900 skieurs/heure). Sentant monter la polémique, le Ministère de l'Ecologie a demandé que soit diligentée une étude d'incidence préalable. Pour concilier les deux impératifs contradictoires de la réalisation de la piste et du respect des zones vitales du grand-tétrás, les experts et le SIGAS ont envisagé plusieurs mesures :

-Un équipement des 4 ou 5 remontées mécaniques les plus meurtrières par des dispositifs de visualisation sur l'ensemble du domaine skiable de Superbagnères,

-une mise en défens de la piste Record pour protéger les zones vitales du Grand-tétrás (talus, plantations).

Ils pensent avoir trouvé la potion magique dans la mise en place d'un programme global d'équipement des câbles de la station, pièce centrale du dispositif. Mais en l'absence de réglementation, il est à craindre que cette réouverture entraîne à nouveau une récession de la population locale de cet oiseau, en particulier parce que les parties forestières bordant cette piste deviendront accessibles au ski hors piste qui est de plus en plus recherché dans les domaines skiables. Ces mesures ne répondent pas aux demandes formulées par nos associations qui exigeaient des protections plus strictes de la zone (interdiction du hors-piste par un arrêté de protection de biotope) et n'entendent pas cautionner cette piste.

# Mobilisation pour la sauvegarde du CAP des HITTES !



Le Cap des Hittes et le Laouay

## Un site remarquable et son environnement

Le site du Cap des Hittes, contigu à l'actuel domaine skiable de Peyragudes, se situe de part et d'autre d'une ligne de crête séparant la vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) de celle du Larboust (Haute-Garonne) ; il occupe les deux versants de la ligne de crête qui culmine au Cap des Hittes (2368.m) et au Montségou (2354.m).

## Géologie

Sur le plan géologique, le site appartient à la haute chaîne, situé sur le haut de la Combe du Montségou, formé de terrains paléozoïques où l'on rencontre, pour la plupart, des schistes (Dinantien et Devonien), localement intercalés de bancs de quartzite. Les versants à fortes déclivités entaillés de couloirs sont très favorables au départ des avalanches.

La partie supérieure du vallon du Montségou est très cloisonnée en petits cirques contigus où l'ambiance de haute montagne est assez forte, d'où il se dégage un caractère très naturel. La présence du laquet de Laouay accentue encore la qualité paysagère du site.

## Végétation et flore (aperçu)

Du point de vue biogéographique, ce vallon se situe au niveau de la frange supérieure de l'étage montagnard et des étages alpin et subalpin. Un inventaire rapide mené par Nature Comminges fait ressortir une bonne diversité d'habitats (39 habitats ont pu être recensés). Les formations végétales qui s'y développent sont essentiellement herbacées (*Nardus stricta*, *Festuca eskia*) qui résultent d'une pression pastorale multiséculaire, qui a conduit à la mise en place de ce paysage pastoral si caractéristique de la montagne pyrénéenne. Ces pelouses cèdent la place à une dynamique forestière de recolonisation précédée par une phase d'envahissement par la lande (*Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*, *Rhododendron ferrugineum*) dès que la topographie fait apparaître la roche en place (ressauts, barres rocheuses). Sur les lignes de crêtes et les pointements rocheux ventés où se retrouvent des conditions climatiques plus rigoureuses, se développent des landes rases et landines dominées par des espèces arctico-alpines rampantes : sur substrat acide : *Empetrum nigrum*, *Loiseleuria procumbens* et *Dryas octopetala* sur sol calcaire.

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées a signé le 15 juin 2006 un arrêté autorisant le principe d'une extension de la station de Peyragudes dans un site préservé. Nous avons rédigé contre cette autorisation un recours en annulation co-signé avec UMINATE, qui a été déposé le 12 août dernier au Tribunal Administratif de Toulouse.

D'autres éléments sont à retenir :

- la présence de *Cochlearia pyrenaica* (espèce protégée régionale) à plusieurs endroits de la zone sur les ruisselements avec présence de cailloux et dalles

- des bas-marais dans les zones basses avec la présence entre autres de *Drosera rotundifolia* (espèce protégée nationale)

- des habitats rocheux avec des espèces typiques (d'autres espèces à découvrir vraisemblablement).

## Intérêt faunistique

On note une forte présence d'odonates (aux abords du lac de Laouay, et, sur les pelouses, des espèces d'orthoptères endémiques et déterminantes avec la Decticelle des Pyrénées (*Metrioptera buyssoni* dans les zones basses), la Miramelle des Pyrénées (*Cophodisma pyrenaica*) et le Gomphocère pyrénéen (*Gomphoceridius brevipennis*), ces deux dernières sont très communes autour de 2000 m d'altitude sur toutes les crêtes du secteur...

On dénombre 4 espèces de reptiles (dont le Léopard des Pyrénées (*Archaeolacerta monticola bonnali*), 4 espèces d'amphibiens dont l'euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), 37 espèces d'oiseaux présentes ou nicheuses, notamment les galliformes de montagne (Lagopède alpin, perdrix grise) et 14 espèces de mammifères.

## Intérêt archéologique

Le secteur du PLAN DOURBIROU figure dans un zonage du Service Régional d'Archéologie (S.R.A) en 1988, réactualisé en 1996, qui s'étend actuellement sur 2,6 kms d'est en ouest et 1,4 kms du nord au sud. Toutes ces richesses ont été présentées par Isaure Gratacos, lors d'une sortie de découverte de l'association Nature Comminges le 9 juillet dernier.



Sortie de terrain le 9 juillet dernier



### Un site encore relativement préservé...

Jusqu'à présent, ce site a pu être préservé par la Loi montagne. En France la loi n° 85-30 du 9/01/85 institue de manière générale des mesures visant à éviter la détérioration du milieu naturel et à protéger les activités agricoles, pastorales, forestières. Cette loi fixe également un principe d'urbanisation qui doit s'inscrire dans la continuité de l'urbanisation existante. Sont également interdits, sauf exceptions, les constructions à moins de 300 mètres des plans d'eau, et les routes nouvelles au dessus de la limite forestière (art L 145-3 et L 145-5 du Code de l'Urbanisme). La réalisation d'aménagements lourds (comme les stations de ski) nécessite une procédure spéciale d'autorisation nommée procédure des « Unités Touristiques Nouvelles ». Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées avait, par arrêté du 12 mai 1999, autorisé la création de l'Unité Touristique Nouvelle (U.T.N) du domaine skiable de Peyragudes. Cette autorisation s'était accompagnée de différentes préconisations (protection des captages et risques d'érosion, projet d'assainissement des Agudes, etc), dont nous admettons le bien fondé pour la modernisation de la station et la préservation de l'environnement. Mais l'extension de la station vers le secteur préservé du Cap des Hittes- n'avait pas alors été accordée car elle conduisait à des aménagements situés à moins de 300.m du lac de Laouay, s'agissant d'une construction en site vierge dérogeant à l'article L-145-5 du Code de l'Urbanisme, et parce que la commune de Gouaux de Larboust ne disposait pas d'un Plan d'Occupation des Sols.

### ...Pour combien de temps ?

Toutefois, ce vallon, contigu au domaine skiable est situé en bordure de zones équipées : pistes carrossables largement empruntées en été par les amateurs de 4X4, plusieurs secteurs de pistes de ski terrassées (Serre Doumange...), gares d'arrivées de télésièges dont la silhouette se découpe en crête. Le vallon du Montségu et le Cap des Hittes risquent de connaître le même sort. Les réformes successives du code de l'urbanisme engagées depuis 2003 par les parlementaires (Loi SRU, loi urbanisme et habitat et loi sur le développement rural) conduisent à une dérégularisation de la construction en zone de montagne et à l'abandon des principes fondateurs de la loi Montagne de 1985, en particulier en ce qui concerne l'urbanisation au bord des plans d'eau. C'est dans ce nouveau contexte législatif que la SEMAP a engagé deux nouveaux programmes d'investissements pour étendre le domaine skiable.

A Peyragudes (ici à « Serre Doumange ») deux paysages se superposent : un milieu ouvert façonné par une activité pastorale multiséculaire dont la douceur contraste avec l'agressivité des terrassements des pistes de ski.

Deux projets d'aménagement en site vierge remettent en question l'arrêté préfectoral du 12 mai 1999 : l'aménagement d'un télésiège au CAP DES HITTES et le remplacement de 2 téléskis par un télésiège débrayable de 6 places (secteur Serrède-Sérias) sur le versant du Louron. Suite à la consultation publique (du 23 mars 2006 au 24 avril inclus) au cours de laquelle nous avons émis un avis défavorable au projet, le Préfet de Région a, contre l'avis de la DIREN de Midi-Pyrénées, de la D.D.A.S.S, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et, malgré les réserves de la Direction Départementale de l'Equipement et de la D.D.A.F, accordé une autorisation pour les programmes « CAP des HITTES » et « SERIAS », assortie de préconisations basées sur l'étude de la demande d'autorisation de création de l'UTN réalisée par le cabinet DIANEIGE, qui nous paraissent insuffisantes :

**-Une écologie et une archéologie fragmentaires.** Les informations sur les données écologiques et archéologiques sont trop fragmentaires ou absentes, alors que le projet de télésiège s'inscrit dans un site répertorié comme une ZNIEFF de type I

**-Les risques naturels.** Les projets sont soumis à des risques naturels importants. Au Cap des Hittes, les pylônes du télésiège seraient implantés dans des zones exposées aux avalanches.

**-Insuffisances de l'étude d'impact.** Il manque une étude d'incidence préalable à ces travaux sur l'environnement et les paysages. Ce régime d'évaluation concerne tous les programmes, projets de travaux, ouvrages et aménagements dans les sites Natura 2000 soumis à autorisation ou à approbation administrative.

**-Non respect de la loi montagne.** Ces aménagements ne respectent pas des dispositions de la loi Montagne, notamment l'article L 145-5 (protection des rives des plans d'eau, récemment modifié par la loi de Développement des Territoires Ruraux).

*Loiseulelia procumbens*

*Une espèce menacée par les travaux sur le site*



Il faut souligner que Nature Comminges, membre du Comité de suivi de l'UTN de 1999 a toujours admis le bien fondé d'une urbanisation en continuité avec le bâti existant, une restructuration du domaine skiable permettant une prise en compte de l'environnement (préservation des pelouses et des sources) tout en faisant part de son opposition à des aménagements qui dérogent à la Loi Montagne. La balle est maintenant dans le camp du Tribunal Administratif.

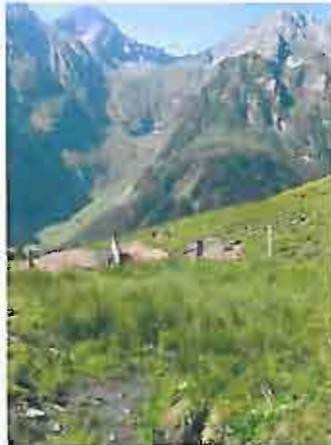
# DOSSIER

## Les milieux naturels en Comminges

### Une richesse en partage un héritage menacé



La Colchique automnale



Cerinthe glabre (protégée en Midi-Pyrénées)

*«la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences. La réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux.»*

Loi de protection de la nature du 10 juillet 1976 (article L.200-1 du Code rural).

### Pourquoi protéger les milieux naturels ?

On appelle « milieu » ou « habitat », un espace occupé par une espèce, défini par un ensemble de caractères géographiques ou physiques.

Au même titre que le patrimoine bâti ou la culture, la variété des formes de vie et des paysages naturels constitue un très important héritage à transmettre. C'est cette prise en compte du patrimoine dans sa globalité qui fait cruellement défaut à notre société industrielle. On a su, depuis longtemps, entretenir une attitude de respect (relative !) pour le patrimoine historique ou religieux. Lorsqu'il est question de réaliser une infrastructure linéaire, autoroute, 2X2 voies par exemple, on aura toujours soin d'épargner les édifices remarquables mais on n'hésitera pas à exproprier des parcelles de prairies naturelles ou à défricher des milliers d'hectares de forêt avec toute la vie qu'ils représentent. Et si la notion de monument naturel existait ? Hisser, élever le patrimoine vivant au rang du patrimoine culturel, voilà l'un des objectifs des associations de protection de la nature.

De par sa situation, entre Atlantique et Méditerranée, un massif montagneux au relief complexe, avec ses deux versants d'exposition, le Comminges dispose d'un patrimoine parmi les plus riches et les plus diversifiés de la région Midi-Pyrénées. 2/3 du territoire sont reconnus d'intérêt régional, national, et même communautaire, en raison d'une grande variété d'espèces au statut rare, menacé ou au bord de l'extinction. Un patrimoine dont l'homme n'est jamais absent puisque les espaces remarquables (fonds de vallées glaciaires, prairies naturelles, zones humides...) ont été modelés par des usages traditionnels comme la fauche, le pâturage.

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, le recul des espèces végétales et animales, de leurs milieux, s'est accompagné d'un déclin des activités traditionnelles. Ce phénomène a connu une brutale accélération dès les années 1950-1960, à l'apogée des « trente glorieuses », et elle a été le fait du développement de certains secteurs qui ont connu la plus forte croissance économique (sylviculture et agriculture intensive, tourisme de masse).

Dès lors la protection des milieux naturels doit être considérée comme un indispensable réflexe de survie relevant de l'écocitoyenneté, même si cet impératif, soit disant mieux compris dans les milieux urbains, est arrivé à contre-courant dans les milieux ruraux.

## Des milieux à protéger

### Comment protéger ?

De quels moyens disposons-nous pour obtenir des protections efficaces ? L'Etat s'est doté d'un volet de mesures réglementaires comprenant les Parcs Nationaux, les Réserves naturelles, dispositions dites fortes ; d'autres sont décentralisées comme les Arrêtés de protection de biotope. Le département de la Haute-Garonne ne s'est pas beaucoup illustré dans cette protection réglementaire. Seulement 2% du territoire départemental bénéficie d'une protection relativement forte : sites classés, Arrêté de protection de biotope.

Ce chiffre passe à 10% si l'on compte les zones inventoriées et proposées au titre des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». L'Union Européenne a décidé de mettre en place un réseau de sauvegarde du patrimoine naturel dénommé Natura 2000 qui s'appuie sur les directives "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992. La première prévoit la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS), c'est à dire des Zones où des actions seront mises en oeuvre pour assurer la préservation d'oiseaux menacés à l'échelle du continent européen. La deuxième prévoit la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) des habitats de la faune et de la flore sauvages (par exemple certaines grottes et leurs alentours, des pelouses calcaires, etc). Malheureusement, ce sont des sites où aucune forme de protection réglementaire ne s'exerce. Ce sont des zones éligibles à des crédits pour réaliser des protection, sans réelle obligation pour les propriétaires de les réaliser. Cette démarche consiste à rassembler les différents éléments de connaissance du site (milieu, espèces, activités humaines) dans un document d'objectif qui doit définir les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre et des mesures financières d'accompagnement.

Ce sont donc 90% de l'espace, selon le critère retenu, qui constituent la « nature ordinaire » pourtant trop souvent oubliée. Dans cet espace (Petites Pyrénées, certains secteurs du luchonnais,...) s'opère une érosion insidieuse du vivant.

Quant aux paysages, l'exode rural et la concentration des équipements du territoire se conjuguent avec la baisse des financements publics affectés à l'entretien du patrimoine pour menacer leur qualité.

Le risque d'une partition du territoire n'est pas mince. Trois zones tendent à s'esquisser : à un espace remarquable de plus en plus réduit pourrait s'opposer un espace suréquipé et surpeuplé par les 4/5ème de la population, le tout saupoudré de petites enclaves protégées très dispersées.

**Dès lors, la protection des espaces naturels ne saurait se limiter aux zones les plus remarquables. Les milieux naturels « ordinaires » méritent aussi une attention particulière parce qu'ils jouent un rôle important pour la sauvegarde de la diversité biologique.**

### Sites naturels protégés en Haute-Garonne

Nom de l'espace	Statut de protection	Année de création	Superficie
Cours amont de la Garonne	Arrêté de biotope	1984	125 km
Plateau de l'Arbesquens	Site classé	1977	250 ha
Col des Ares	Site classé	1927	150 ha
Grotte de Chaq	Site classé	1927	5 ha
Gouffre d'Enfer	Site classé	1927	300 ha
Moraine de Garin	Site classé	1927	15 ha
Ruisseau de la Glère	Site classé	1931	2 ha
Grotte de Gourgue	Site classé	1927	5 ha
Hospice de France	Site classé	1991	2200 ha
Cascade de Juzet	Site classé	1931	1 ha
Cascade et jardins de Montauban	Site classé	1931	4 ha
Lacs et rives d'Oo	Site classé	1927	750 ha
Col de Portet	Site classé	1927	5 ha
Cascade du Sérial	Site classé	1927	4 ha
Cascade Sidonie	Site classé	1931	1 ha
Forêt indivise de Bachos-Binos	Forêt de protection	1921	
Vallée du Burat	Réserve Biologique Domaniale	1992	522 ha
Jouéou	Réserve Biologique Domaniale	1989	332 ha
Esbas et Turmech	Réserve Ministérielle de Chasse	1969	1344 ha

### Sites d'intérêt communautaire

Nom du site	Habitats	Superficie (ha)
Site n°31000 : Garonne, Hers, Salat, Pique, Neste	a*) Cours de la Garonne inférieur (lit mineur, ripisylves) b*) Cours de la Garonne supérieure (lit mineur berges)	
Site n° 3101 : Haute vallée d'Oo		3640
Site n° 3102 Haute vallée de la Pique		8250
Site n°3104 Haute vallée de la Garonne		11590
Site n°3105 Zones Rupestres Xérothermiques du Bassin de Marnac Saint-Béat, Pic du Gar Montagne de Rié		7860
Site n°3106 Chaînon calcaires du Piémont Commingeois		6710

## Le rôle des associations

Les associations de protection de la nature sont des associations à but non lucratif indépendantes des partis politiques, qui oeuvrent pour la sauvegarde des sites, paysages et milieux naturels en intervenant publiquement en faveur de leur sauvegarde et jouent un rôle en faveur de l'éducation à l'environnement. L'association Nature Comminges compte sur :

-un salarié « permanent » chargé de l'identification des sites naturels intéressants (inventaires de la faune et de la flore) et de l'encadrement des sorties de découverte ;

-Un réseau de bénévoles qui prennent en charge le suivi et les actions de vigilance et de protection sur le terrain, jouent en rôle de prévention de l'impact de certains aménagements.

## Nécessité d'un inventaire

Pour connaître les milieux naturels, les associations effectuent tout un travail de diagnostic et d'expertise écologique. Elles s'investissent dans des programmes de recherches visant à identifier les éléments remarquables du patrimoine naturel.

Dans le cadre d'une convention passée avec le Conservatoire Botanique des Pyrénées et la DIREN de Midi-Pyrénées, l'association Nature Comminges a participé en 2005 au programme de réactualisation des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (Znieff).

Pour évaluer la richesse naturelle, on se base sur des listes d'espèces et d'habitats naturels déterminants. Ces listes ont été élaborées par les spécialistes et les scientifiques en fonction de critères de rareté, de menace et de protection des espèces et des habitats naturels. L'objectif est de mettre en lumière des secteurs présentant des enjeux liés à la biodiversité et à l'écologie.

En 2006, les inventaires se sont poursuivis après la signature d'une convention avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen et la DIREN de Midi-Pyrénées, sur d'autres secteurs (vallées de la Louge et partie amont de la Noue, plusieurs massifs forestiers du Piémont Commingeois -Mont-James, Mont-Pourcet, Bois de Thouas, Bois de la Hajau, Montignous-, le Massif d'Arbas et de Paloumère -de Franczal à Milhas-).

Les ZNIEFF sont un programme porté par l'Etat réalisé par des naturalistes. On dénombre 1500 ZNIEFF en Midi-Pyrénées et 120 dans le Comminges.

## La veille écologique

Les ZNIEFF constituent un inventaire public que tout le monde peut consulter sur le site internet de la DIREN de Midi-Pyrénées et un zonage d'alerte qu'il y a obligation de citer dans les documents d'aménagement mais pas obligation de traduire en actes de protection.

Dans les études d'impact les données écologiques et archéologiques sont souvent trop fragmentaires. On dispose d'une liste de milieux et d'espèces remarquables qui ne sont pas localisées, et qu'il est parfois difficile d'invoquer pour défendre un site. Les associations de protection de la nature n'hésitent pas à engager des actions contentieuses, dans l'objectif de faire appliquer une législation bafouée, même si la voie contractuelle reste privilégiée. .

## En quoi consiste une action de gestion conservatoire ?

### Une étude préliminaire

La phase d'inventaire et de diagnostic écologique du site doit précéder la gestion. Différents aspects doivent être étudiés. Un inventaire et une cartographie permettent de décrire les différents éléments structurants du milieu et d'identifier les enjeux. Il est également intéressant de rechercher les espèces caractéristiques des milieux tourbeux. Leur présence ou leur absence va transmettre une information sur le fonctionnement du milieu. Cette phase d'analyse et d'étude est indispensable pour comprendre les éventuels dysfonctionnements du site et d'identifier les espèces importantes à préserver. Parallèlement à la phase d'inventaire, il est important d'obtenir des éléments sur l'histoire du site, qu'il s'agisse d'éléments perturbateurs comme une extraction de tourbe, ou de la mise en place d'une exploitation agricole, ou des éléments sur les usages traditionnels comme la fauche ou le pâturage. Ces éléments vont aider à comprendre le fonctionnement du site et des différents mécanismes d'évolution. D'autres éléments permettent de connaître l'évolution du milieu. S'ils existent, les anciens inventaires naturalistes et les photos permettent de savoir si le site a évolué. Une étude de la fonctionnalité du site est également nécessaire. La détermination des enjeux permet de définir des objectifs de gestion.

### Fixer des objectifs

Des objectifs de gestion sont nécessairement fixés pour définir des actions. Les objectifs sont généralement communs pour l'ensemble des systèmes tourbeux. Il s'agit de conserver ou de restaurer des habitats et des espèces à forte valeur patrimoniale. Dans certains cas, deux niveaux d'objectifs de gestion sont fixés : des objectifs prioritaires pour la protection d'une espèce particulière : ainsi, la gestion du site d'Uzein est orientée pour la conservation des odonates et la préservation de leurs habitats ; des objectifs secondaires cohérents par rapport aux objectifs premiers : pour Uzein, c'est recréer l'habitat de lande tourbeuse.

Ces objectifs doivent être traduits en objectifs de gestion puis des actions doivent être décidées pour atteindre ces objectifs de gestion.

### Réaliser un plan de gestion

L'efficacité d'une gestion, par rapport aux objectifs fixés se mesure aux résultats obtenus qui vont traduire la pertinence des moyens mis en oeuvre. La réalisation d'un plan de gestion est un bon moyen pour optimiser l'efficacité de la gestion car il apporte une continuité et une cohérence dans l'espace et le temps aux diverses actions réalisées.

Un calendrier des actions à mener est rédigé. C'est un plan de travail qui peut être modifié au cours des cinq ans du plan de gestion en fonction des résultats observés. Les différentes actions à mener y sont notées et précisées : description de l'action, la date, quelle main d'oeuvre, le coût. Les informations permettent de garder une trace précise de ce qui a été réalisé, ce qui est très utile pour dresser un bilan.

Des suivis sont mis en place afin d'évaluer l'impact des mesures réalisées et leur pertinence. Les résultats de ces suivis permettent de ré-adapter les actions en fonction des résultats recherchés. Une validation scientifique est toujours faite pour les actions à mener, ainsi que pour le bilan réalisé au bout de 5 ans.

### Des conventions de gestion

Pour la mise en oeuvre des actions décidées dans le plan de gestion, il est nécessaire d'établir des conventions, dans le cas où il n'y a pas la maîtrise foncière du site. Différents types de contractualisations peuvent être établies, si l'action est réalisée par le gestionnaire du site par exemple un éleveur ou un agriculteur, si l'action est réalisée par la structure qui établit la gestion conservatoire.

## Sites et Milieux remarquables



Les spectaculaires landes à Genêt hérissé en coussinets plus ou moins bombés, aux pointes acérées, qui se teintent d'un jaune éclatant au moment de la floraison, à l'époque où s'installe la sécheresse. La physionomie de la plante rappelle celle des espèces des hautes steppes d'Afrique du Nord qui atteignent leur limite nord aux Pyrénées comme l'Erinacée piquante. C'est une espèce typique des landes se substituant à la forêt dégradée par l'incendie, garrigues, crêtes venteuses, pentes ravinées où il peut jouer un rôle stabilisateur et permettre la réinstallation du couvert végétal, sur terrain calcaire ou marneux. Ces landes sont associées à des pelouses à Hysope (*Hyssopus.sp*) et Fritillaire noire (*Fritillaria nigra*).

### Entre Atlantique et Méditerranée

#### les richesses insoupçonnées du piémont commingeois

#### Résultats des inventaires naturalistes 2005-2006. Actions de préservation

Synthèse établie à partir des éléments fournis par Marc ENJALBAL [marcenjalbal2002@yahoo.fr](mailto:marcenjalbal2002@yahoo.fr)

**Résumé** : En 2005, Nature Comminges a réalisé des inventaires floristiques dans le cadre de la réactualisation des ZNIEFF sur plusieurs zones, que l'on peut considérer, en simplifiant, comme appartenant au Prolongement des Petites Pyrénées. Ces inventaires ont été complétés en 2006 par quelques prospections sur les chaînons calcaires situés au sud de Saint-Gaudens, adossés aux massifs de Paloumère, du Cagire et aux montagnes de la Barousse. Les prospections se sont orientées préférentiellement sur les versants sud des coteaux secs et au niveau des affleurements karstiques. Toutefois, l'herborisation de quelques versants nord, de prairies humides ou de dépressions marneuses, a permis de mettre en évidence des espèces de chorologie distincte. Ainsi, à quelques centaines de mètres de distance, nous pouvons trouver des espèces méditerranéennes, des espèces atlantiques et des espèces montagnardes. Le Comminges est un véritable carrefour biogéographique, aux contextes géomorphologiques variables. C'est une végétation et des insectes sous multiples influences, que l'on peut observer.

#### Situation

Avant d'atteindre les hauts sommets des Pyrénées Centrales, connus entre autre pour leur richesse floristique et faunistique, le visiteur venant de Toulouse peut apercevoir un ensemble de basses et de moyennes collines calcaires séparées par des bassins qui forment la bande la plus septentrionale des Pyrénées de la Haute-Garonne.

#### Hydrologie

Les chaînons calcaires sont cassés par des fractures nord/sud qu'utilisent les rivières, l'Arbas, le Ger, le Job, affluents de la Garonne, qui prennent leur source en plein cœur de ce relief karstique où ils ont parfois creusé leur lit dans des gorges calcaires très encaissées en empruntant parfois un parcours souterrain. Les eaux sont limpides, bien oxygénées malgré le débit très faible principalement en été. .

#### Géologie

Alternant entre les marnes tendres et fissiles et des calcaires durs de type urgonien, ces coteaux sont constitués de terrains d'âge aptien.

Les calcaires semi-cristallins forment l'ossature de collines régulières, conoïdes où la roche mère, fissurée et perméable, se montre partout à nu, façonnant un relief découpé avec des affleurements calcaires sur les principaux sommets où l'on note une série originale de mini-falaises intra-forestières.

Les calcaires marneux du Maestrichtien inférieur (fin de l'ère secondaire) forment des collines sur lesquelles a pu se constituer un sol plus épais. Ces marnes érodées au faciès d'érosion typique présentent une grande homogénéité floristique et paysagère.

Les argiles provenant de l'altération des marnes se sont accumulées dans les bassins où sont installés villages et cultures entourées de prairies naturelles.

Au sud, les terrains siliceux sont représentés par des dépôts glaciaires correspondant aux avancées du glacier de la Garonne qui s'étendait jusqu'à Labroquère où de nombreuses marques du glacier garonnais sont encore visibles (valum morainique de Labroquère à Seilhan) ; plusieurs lacs résultent de la fusion du glacier comme à Barbazan ou à Saint-Pé d'Ardet).

### Climat

La proximité d'une ligne montagneuse orientée d'est en ouest, d'une structure aussi imposante que les Pyrénées combinée à une influence atlantique dominante générant des perturbations océaniques, apporte toute sa singularité au climat du piémont pyrénéen. Les vents dominants sont ceux du secteur ouest, surtout nord/ouest, amenant des pluies abondantes (1000 à 1100 mm, 1100 à 1200 mm/an) avec des précipitations maximales en mai et des minima en février, juillet et octobre. Les précipitations estivales ont une assez grande variabilité annuelle ; elles sont importantes dans le piémont où les premières collines du front pyrénéen constitue une importante zone de condensation. L'hiver voit de belles journées ensoleillées (effet de foehn), marquant l'influence du climat montagnard. Les brouillards, fréquents dans la plaine de la Garonne, s'arrêtent au pied des collines, sur lesquelles le soleil fait rapidement dégeler le sol. Après les vents du secteur ouest, les plus importants sont ceux du sud venus d'Espagne, qui sont des vents secs et chauds, fréquents en été, et qui réchauffent les belles journées d'automne et d'hiver. Une influence atlantique prépondérante se traduit par des précipitations importantes. En été, l'humidité de l'atmosphère et la nébulosité entretenues par la proximité des montagnes, des hivers assez doux et ensoleillés constituent des conditions favorables aux plantes océaniques et montagnardes, mais pouvant être supportées aussi aux altitudes les plus basses par quelques espèces sub-méditerranéennes ne redoutant pas trop l'humidité.

Sur ces sites la flore et la végétation est diversifiée ; à la base, la plaine de la Garonne est à 400.m d'altitude. Le point culminant des Petites-Pyrénées est la montagne d'Ausseing (678.m) qui domine la cluse de Boussens (270.m), empruntée par la Garonne. Elle se prolonge au-delà du fleuve par les chaînons d'Aurignac et de Saint-Marcet, à moins de 500.m. Le point le plus élevé dépasse à peine 1000.m d'altitude (1006.m au Cap de Magnouet). Nous sommes donc quasiment partout dans l'étage collinéen et au sud sur les premiers contreforts de l'étage montagnard. Cette région d'avant monts représente donc une zone de transition où, aux plantes de plaine d'Aquitaine, viennent se mêler des espèces orophiles descendues de la haute chaîne, tandis que s'y rejoignent deux courants du bord des mers qui baignent les Pyrénées. Un important courant atlantique qui a suivi le bord septentrional de la chaîne et un courant méditerranéen, beaucoup plus timide venu probablement du versant espagnol, dont le développement est favorisé par un éloignement du climat rigoureux de la haute montagne, sur les stations les plus sèches, exposées en soulane.



## Une végétation et une flore très contrastées

**Les coteaux secs et les affleurements calcaires : un refuge pour les espèces à tendance méditerranéenne.**

Les prospections se sont orientées de préférence sur les versants d'exposition sud ou sud ouest des coteaux secs et au niveau des affleurements karstiques où la roche calcaire, imposant des conditions de sols particulièrement sèches, favorise une flore sub-méditerranéenne sous un climat humide, très originale pour le Comminges.

-Sur les versants sud des massifs de Cassagnau et du Mont-Grand, nous observons une mosaïque de milieux entre des habitats forestiers (chênaie pubescente clairsemée), pré-forestiers (fruticées et landes sèches), et des zones ouvertes (dalles rocheuses, tonsures calcaires, pelouses sèches), où la roche calcaire impose des conditions sèches.

Sur les secteurs de Saint-Martory, Laffite-Toupière et Mancieux d'anciennes pâtures colonisées par la

Molinie (*Molinia caerulea*) ou *Brachypodium rupes-tre*, se ferment progressivement, évoluant vers des landes, où le genêt d'Espagne, le genêt scorpion et le genévrier dominant tour à tour. Dans certains secteurs, Alaternes, Cornouiller sanguin et Prunelliers évoluent vers la chênaie pubescente thermophile. Sur les promontoires rocheux bien exposés, le caractère « subméditerranéen » de ces groupements forestiers est très manifeste.

-Sur les hauteurs, les zones marneuses érodées du maestrichtien inférieur d'Aulon et de Propriary ; les coteaux de Lieoux (côtes du Couscouil) ; Ces secteurs bénéficiant d'une exposition sud, d'une pente suffisante, d'un terrain calcaire érodé, et d'un entretien par le pâturage, nous trouvons une mosaïque de milieux : mini canyons, groupements à molinie, et, dans les zones hautes, groupement clairsemé à *Bromus erectus* et de modeste lande à *Erica vagans* et *Molinia caerulea* accompagnée par des chênes pubescents

-Ces milieux se retrouvent de façon plus fragmentaire au sud de Saint-Gaudens Sauveterre Frontignes, Saint-Bertrand de Comminges.

## Principales formations

### FORÊTS (ligneux hauts)

-Les chênaies pubescentes, accompagnées de *Rhamnus alaternus*, *Asparagus acutiflorus* et *Acer monspeliensis*, sont présentes jusqu'au sommet des massifs. Elles s'effacent difficilement au profit des dalles rocheuses sommitales. Des peuplements originaux et denses d'Erables de Montpellier sont présents sur certaines hauteurs. Aux stations plus sèches et les plus chaudes, c'est à dire aux soulans et sur les crêtes, le Chêne pubescent est accompagné seulement d'essences des bois clairs : *Sorbus aria* et *Sorbus torminalis*. L'allure claire du taillis est favorable au sous-bois arbustif : *Prunus Mahaleb*, *Acer campestre*, *Acer Monspesulanum*.

-Les formations les plus méditerranéennes sont les Bois de Chênes verts (*Quercus ilex*) des Frontignes, qui semblent avoir leur origine dans des migrations de plantes venues du versant sud à la faveur du réchauffement, lors de très anciennes périodes xéothermiques (Gausson) ; ces stations très originales se seraient maintenues le long de la vallée de la Garonne à Ore, Galié, Luscan, Génos, dans des secteurs restreints très abrités bénéficiant d'une exposition exceptionnelle aux vents chauds venus d'Espagne. Elles abritent des stations intéressantes de Limodore à feuilles avortées, *Anthericum* à fleurs de Lis

### LANDES (Ligneux bas)

-Les landes à Genévrier et Genêt d'Espagne occupent généralement les positions basses des versants sud.

-Les landes calcaires à Buis et Genévrier commun (Buxaie) sur des sols extrêmement pauvres et secs, réduits à un peu de terre végétale dans les fentes du roc ; ces arbustes sont accompagnés de : *Ruscus aculeatus*, *Osyris alba*, *Prunus spinosa*, *Viburnum lantana*, *Rosa canina*, *Crataegus monogyna*, *Vincetoxicum officinale*.

--Dans les secteurs de Sauveterre, des Frontignes et de Saint-Bertrand de Comminges, les Landes à Genêts épineux : Genêt hérissé *Echinospartum horridum*, Genêt Scorpion *Genista scorpius* comptent parmi les éléments les plus spectaculaires du paysage botanique.

### PELOUSES (herbacées)

Les pelouses xérophiles, sur sol calcaire peu évolué où le rocher perce souvent la mince couche de terre végétale ou sur les marnes érodées abritent une diversité floristique intéressante. La plupart des plantes sont des calcicoles strictes ou préférantes : *Hyssopus officinalis*, *Leuzée conifère*. Les éléments les plus remarquables restent les orchidées

## Espèces sub-méditerranéennes

**L'Aphyllantes de Montpellier** (*Aphyllanthes monspeliensis*), commune dans l'Aude et rare en Haute-Garonne, est en limite d'aire dans le piémont des Pyrénées centrales. On trouve une belle station de plus de 300 pieds épars, répartis sur une surface de plus de 300 m<sup>2</sup>, dans une lande sèche pâturée par des chevaux.

**La Leuzée conifère** (*Leuzea conifera*), espèce protégée en Midi-Pyrénées, est bien représentée sur la zone. Nous avons répertorié 14 stations. situées sur des zones marnées, pourraient correspondre aux limites occidentales de l'espèce pour le Comminges ;

**L'Odontite visqueux** (*Odontites viscosus*), thérophyte euryméditerranéenne, signalée au 19<sup>e</sup> siècle par Timbal Lagrave à Martre Tolosane, est présente sur la commune du Fréchet

**Le romarin officinal** (*Rosmarinus officinalis*), signalé vers Aurignac, est présent dans une ancienne carrière au niveau d'une accumulation de remblais.

**La lavande à feuilles** (*Lavandula latifolia*), peu fréquente sur la zone, forme de belles stations (plus de 500 pieds) sur les versants sud et une petite station marginale à l'ouest.

**L'Iris graminée** (*Iris graminea*), protégée au niveau régional, est omniprésente dans la chênaie pubescente thermophile des versant sud. Cette belle espèce de lisière, s'observe facilement le long des chemins forestiers, des passages de la grande faune et des mini-clairières forestières.

**La Limodore à feuilles avortées** (*Limodorum abortivum*), cette orchidée violette, originale et saprophyte, est présente dans les ourlets de la chênaie pubescente et dans les bois de Chênes verts.



### De haut en bas

Limodore à f. avortées

Aphyllantes de Montpellier

Odontite Visqueux

Leuzée conifère

Iris graminée



**Les versants nord forestiers, les talwegs, les dépressions et replats marneux, les prairies humides : des conditions favorables pour des espèces de milieux humides, montagnardes ou de répartition atlantique.**

-En ombrée, le contraste peut être saisissant avec la présence d'espèces montagnardes sur les versants nord boisés de Saint-Martory et du Fréchet et dans les Gorges de la Save.

-Les dépressions et les replats marneux d'Aulon et de Sepx. Dans ces milieux, qui paraissent particulièrement xériques en été, mais avec un sol tassé, qui colle à vos chaussures dès qu'il pleut, nous trouvons des espèces originales

-Au sud des coteaux secs de Liéoux, les cultures et les prairies dominant ! Parmi ces zones plates à 360 m d'altitude en moyenne, l'agriculture intensive, qui grignote inexorablement « l'espace fertile », a encore épargné quelques prairies humides remarquables.

-Au sud de Saint-Gaudens, les conditions stationnelles sont également très diversifiées, abritant des essences de type atlantique, qui se mêlent à des formations montagnardes.

## Forêts et landes

-Les versants nord sont majoritairement boisés et des peuplements de hêtres (*Fagus sylvatica*), exposés au nord. On trouve également des espèces de tendance montagnarde : *Cruciata glabra*, *Epipactis helleborine*, *Euphorba hiverna*, *Lilium martagon*, *Scilla lilio-hyacinthus*.

-Les Chênaies acide de type atlantique à Chêne pédonculé *Quercus pedunculata* occupent de faibles surfaces des dépôts siliceux fluvio-glaciaires et certains sols profonds décalcifiés et riches en humus aux endroits frais au bas des versants ou dans les vallons du piémont. La strate herbacée est relativement assez pauvre : *Hypericum Androsaemum*, *Hypericum pulchrum*, *Teucrium Scorodonia*, *Holcus lanatus*, *Melampyrum pratense*.

Bois de Châtaigniers *Castanea sativa*. Cet arbre a jadis été cultivé pour ses fruits, son bois et son tannin. Dans les sous-bois, on retrouve des espèces de la lande et quelques plantes sylvatiques des sols siliceux (fluvio-glaciaires) : *Pteridium aquilinum*, *Calluna vulgaris* ; *Sarothamnus scoparius*, *Genista pilosa*, *Erica vagans*, *Blechnum spicant*.

-Plus au sud, l'influence de la montagne se fait sentir, on retrouve des Hêtraies à Céphalanthère (*Cephalanthera rubra*), et mégaphorbiaies sur certains versants frais.

-La lande de type atlantique se retrouve : lande à Ajonc nain dominant, Fougère aigle, *Sarothamnus scoparius*, *Pteridium aquilinum*.

## Espèces montagnardes ou atlantiques

**Le Lis Martagon** (*Lilium martagon*) : fleurit en juin-juillet. Ses fleurs roses incarnat ou violacé à ponctuations pourpres se développent dans les forêts de feuillus, hêtraies notamment, zones humides depuis l'étage collinéen jusqu'à l'étage subalpin.

**Epipactis palustris** (une superbe orchidée qui est considérée comme rare en Haute Garonne).

**La Fritillaire des Pyrénées** (*Fritillaria pyrenai-ca*) : fleurit d'avril à juin sur des sols calcaires très maigres. La tige garnie de feuilles planes porte une corolle penchée à six divisions rapprochées en clochette, à décor en damier brun rouge sur fond doré. Elle se distingue facilement de sa proche parente des prairies humides de basse altitude, la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*). à divisions ogivales plus rigides, à damier pourpre vineux sur fond blanc.

**Le Narcisse trompette** (*Narcissus bulbocodium*) est présent sur la zone de Liéoux. C'est à notre connaissance la station la plus orientale connue en Haute-Garonne.

**La Colchique d'automne** (*Colchicum automnale*). C'est une plante vivace à bulbe volumineux d'où jaillissent une ou plusieurs grandes et belles fleurs d'un rose lilas clair en forme d'entonnoir ou de coupe. La floraison commence fin août et se termine en octobre. C'est une espèce caractéristique des prairies humides depuis l'étage collinéen jusqu'à l'étage subalpin.



De haut en bas :

Colchique d'automne  
Fritillaire pintade  
Narcisse trompette  
Fritillaire des Pyrénées

### Bordures d'étangs et ripisylves

On trouve sur le site deux sites lacustres d'origine glaciaire. Le lac de Barbazan et surtout le Lac de Saint-Pé d'Ardet. Ce dernier provient d'une fusion en place d'un culot de glace du glacier garonnais, tendant à franchir les crêtes enserrant le bassin de Barbazan. La flore aquatique y est assez remarquable par la présence de formations et l'abondance de quelques plantes rares aux Pyrénées : l'aulnaie marécageuse, *Cladium Mariscus*, *Polystichum Thelypteris*, *Nuphar lateum*. Sur les affluents, les boisements riverains liés à la nappe d'eau d'origine naturelle, se développent le long des cours d'eau. Ils sont néanmoins relictuels, car parfois réduits à un cordon boisé rivulaire assez étroit (Aulnes et saules). Ces formations rivulaires comprennent de vieux arbres. La plupart des grands arbres sont des frênes élevés (âgés de 100 à 150 ans), des peupliers noirs, hêtres, chênes pédonculés.

### Prairies humides

Les coteaux du Couscouil sont entourés par des cultures et des prairies artificielles ou naturelles. C'est le cas de la vallée du Jô plus au sud, où quelques prairies humides remarquables à *Fritillaria meleagris* sont présentes. Les prairies humides sont régulatrices du cycle de l'eau. Elles agissent l'hiver comme une éponge en **retenant l'eau des crues** qu'elles restituent lentement l'été, temporisant les sécheresses estivales, et soutenant les débits d'étiage. En outre, les plantes des prairies humides et les arbres de bordure comme les aulnes, jouent un rôle important dans **l'épuration naturelle** des eaux de surface. Les prairies humides apportent leur contribution à la recharge des nappes phréatiques.

## Richesse faunistique du piémont commingeois

### Invertébrés

Les sites du piémont commingeois abritent des écosystèmes variés où l'on rencontre une grande variété d'insectes.

Sur les pelouses sèches, la faune sauvage est représentée par de nombreux insectes (les plus typiques sont sans doute les mantes religieuses, des abeilles, bourdons, scarabées de toutes sortes, sans oublier les mouches, punaises, criquets et sauterelles...). L'ascalaphe est un insecte curieux, entre papillon et libellule qui se pose la plupart du temps au sommet des herbes de la pelouse sèche. C'est un bon indicateur de ce milieu. Le zygène est un papillon bleu et rouge très facile à identifier, qui évolue lui aussi dans ce type de biotope. On trouve aussi des *Sauterelles* : en plaine le Decticelle verrucivore (*Decticus verrucivorus*), et des papillons méridionaux : le Citron de Provence (*Gonopteryx cleopatra*), le Thécla du Prunellier (*Satyrion spini*). A noter aussi chez les *Orthopteroides* : l'Empuse (*Empusa pennata*), le Criquet des Adret (*Chorthippus binotatus* subsp. *moralesi/saulicyi*), le Grillon bordelais (*Eumocogryllus bordigalensis*), le grillon des torrents (*Pteronemobius lineatus*), le grillon noirâtre (*Melanogryllus desertus*), une sauterelle rare et endémique des Pyrénées, l'Ephippigère gasconne (*Platystolus monticolus*)

Les zones humides constituent le biotope d'un magnifique papillon : le Damier de la Succise. (*Euphydryas aurinia*) ;

Les vieilles Hêtraies et Chênaies abritent plusieurs coléoptères remarquables (*Rosalia alpina* ; *Lucanus cervus*, *Cerambyx cerdo*) ; pour les papillons, citons le Machaon (*Papilio machaon*).

Dans les bois clairs, on retrouve la Bacchante et le Miroir, parfois dans de bonnes densités. on trouve aussi le Miroir (*Heteropterus morpheus*), le Demi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*), un papillon méditerranéen en limite de répartition \_ le Nacré de la Filipendule (*Brenthis hecate*)



De haut en bas :  
Rosalie des Alpes, Bacchante,  
Damier de la Succise

En bas à droite :  
Miroir, Ephippigère gasconne



## Inventaires d'Odonates

Par François Prud'homme

membre de Nature Comminges

coordinateur départemental 31

de la Société Française d'Odonatologie

Qui d'entre nous n'a pas passé du temps à observer les libellules ? Au bord d'une mare ou sur les berges d'une rivière, leurs couleurs, leurs formes, leurs vols attirent l'œil du naturaliste comme du contemplatif. En les regardant de plus près, on voit bien que certaines sont plutôt petites et frêles, les yeux très écartés, et les quatre ailes identiques, rassemblées à la verticale quand l'animal est posé : ce sont les demoiselles, encore appelées Zygoptères. D'autres sont plutôt grosses, les yeux se touchant ou presque et les quatre ailes différentes selon si elles se situent à l'avant ou à l'arrière du corps, sont exposées horizontalement quand l'insecte est posé : ce sont les vraies libellules ou Anisoptères.

Quand on les regarde de plus près, on se rend compte que ce sont des dizaines d'espèces qui nous entourent : des bleues et des vertes, des noires et des rouges, des jaunes et des marrons, des toutes petites et des très grosses... Elles ont toutes un point commun : à un moment de leur vie, elles se rapprochent de l'eau pour pondre leurs œufs. Des larves naissent et au bout de quelques mois ou années, s'échapperont de l'eau par la végétation et n'y laisseront après quelques minutes au soleil qu'une exuvie alors que l'imago (la forme identique à l'adulte de l'insecte) enfin formé s'envolera pour une vie de quelques jours. Certaines espèces ne vivent que près des sources, d'autres dans les mares, d'autres dans les

Dans le cadre de la réactualisation des ZNIEFF dont on vous a déjà parlé, des prospections ont pu être menées pour améliorer la connaissance sur les odonates sur des zones humides déjà mentionnées comme remarquables pour leur faune, leur flore... Ainsi les berges de la Louge, les bras morts de la Garonne, les saulaies de St Caprais. Toutes ces zones ne se sont pas révélées toujours très intéressantes pour les odonates. Cependant les Naiades à corps de feu, les gomphes à crochets, l'Anax empereur, l'Agrion porte coupe, le Sympetrum à côtés striés y ont été rencontrés comme d'autres « classiques ». Plus rarement l'Agrion nain, la gomphe très vulgaire, la Cordulie à corps fin, l'aeshne mixte ont été rencontrés, capturés, toujours relâchés.

L'apport de ces observations et inventaires doit permettre de contribuer à la mesure de l'intérêt patrimonial biologique et écologique de quelques zones humides haut garonnaises, des milieux souvent dégradés qui méritent notre plus grande vigilance. Nature Comminges en aura été un acteur dynamique en cette saison 2006.

N'oubliez pas : En 2005 et 2006, Nature Midi Pyrénées a organisé des journées de formation sur les odonates en Comminges animées par François Prud'homme. L'année prochaine, la même formation sera proposée mais organisée cette fois au nord des Htes Pyrénées toujours avec François. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Nature Midi Pyrénées.



### Amphibiens et reptiles

La présence de nombreuses mares, lacs d'origine glaciaire et zones humides permet la vie et la reproduction des amphibiens. Le lac de Saint-Pé d'Ardet est le support d'un cortège d'amphibiens typique. Le lac de Saint-Pé d'Ardet constitue une importante zone de ponte et de migration du Crapaud commun (*Bufo bufo*). Ce dernier est facile à observer, notamment au bord des chemins et de la départementale, dès que la nuit est tombée. La Grenouille « verte » (super-espèce regroupant des espèces se croisant entre elles et d'identification délicate) est présente dans l'aulnaie, ainsi que la grenouille « rousse » *Rana temporaria/dalmatina*. Les deux espèces de tritons du Sud-ouest sont présentes. Le Triton palmé *Triturus helveticus* et le Triton marbré *Triturus marmoratus*. La salamandre tachetée *Salamandra salamandra* a également été observée.

Les reptiles sont bien représentés tant dans les milieux lacustres que xériques : Lézard des murailles *Podarcis muralis*, et au moins quatre espèces de serpents : Vipère aspic *Vipera aspis*, Coronelle lisse *Coronella austriaca* (Potentielle), Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus* et Couleuvre à collier *Natrix natrix*.

### Les oiseaux

La diversité des milieux (bocagers, forestiers, rupestres...) est propice à la nidification des oiseaux. Parmi ces espèces, plusieurs sont sédentaires : Chouette hulotte, Chouette chevêche (bassins de Génos et de Sauveterre), pic vert, pic épeiche, pic épeichette, tourterelle turque, mésange à longue queue, troglodyte, roitelet huppé, roitelet à triple bandeau, Martin pêcheur, Faucon pèlerin. D'autres espèces tendent à élargir leur territoire ou à adopter des comportements différents. Les buses variables se fixent toute l'année sur un territoire, alors que les jeunes, en quête de nourriture, se déplacent par bandes jusqu'à leur maturité sexuelle (3 ans).

Des espèces de l'étage montagnard fréquentent occasionnellement la zone : Tichodrome échelette, cincle plongeur. Ce dernier est présent dans les ruisseaux d'eau claire et courante, mais à tendance à redescendre à partir de l'automne vers des cours d'eau plus larges et plus calmes.

Plusieurs espèces migratrices viennent du Sud de l'Europe : Tarier pâle, rouge queue noir, Serin cini, Pouillot véloce, se déplacent vers l'Espagne. Percnoptère d'Égypte, Bondrée apivore, hirondelle rustique, hirondelle de fenêtre, coucou, pie grièche écorcheur, rossignol se déplacent vers l'Afrique. Plusieurs espèces venues du nord-est de l'Europe se contentent de passer l'hiver, moins rude que dans le Nord (palombe). Des espèces ne font que survoler le Piémont commingeois comme les grues cendrées. Le milan royal est migrateur en février-mars et octobre-novembre. Plusieurs études confirment des connaissances antérieures sur l'espèce, en particulier l'importance du piémont pyrénéen, en particulier en Haute-Garonne.

Les oiseaux sont des habitants particulièrement remarquables des milieux rupestres. Certaines espèces comme le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Hibou grand duc (*Bubo bubo*) sont dites « rupestres » ; elles nichent uniquement dans les parois rocheuses ; d'autres comme le Grand corbeau (*Corvus corax*), nichent en forêt ou en falaise ; enfin, certaines comme le Milan royal ou le Milan noir peuvent établir leur nid dans de grands arbres en contrebas ou au dessus des falaises. Elles sont attirées par la tranquillité de sites difficiles d'accès. Victimes de la modification de leurs milieux, d'empoisonnements, notamment par les pesticides, de braconnage ou encore de collisions mortelles avec les réseaux routiers et électriques, ces oiseaux sont devenus rares ; leurs effectifs sont nettement inférieurs à ceux du début du XXe siècle.

### Mammifères

Dans les eaux courantes le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) petit mammifère semi-aquatique appartenant à la sous-espèce des desmaninae (famille des Tapidae) est observé.

Les Chauve-souris européennes qui utilisent les grottes, présentent des aspects particuliers, du fait de leur cycle vital et de leurs déplacements. En effet, elles utilisent des grottes différentes en tant que gîte de repos diurne pendant la belle saison, sites d'hibernation et sites de maternité, et par ailleurs, elles exploitent les ressources en invertébrés des écosystèmes extérieurs aux grottes. Sur les 33 espèces de chauves-souris connues en France (toutes protégées par l'Arrêté ministériel du 17 avril 1981 -J.O.N.C du 19/05/81), 26 fréquentent la région Midi-Pyrénées. Dans la grotte principale, au moins cinq espèces ont été observées à ce jour : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à Moustache, Murin de Natterer, Grand ou Petit Murin (non déterminé). Différents réseaux présentent ainsi un grand intérêt mammalogique, étant donné la présence d'une colonie d'hivernage et de mise bas de chiroptères.

Les secteurs forestiers constituent un refuge pour les grands mammifères qui y trouvent à la fois une remise de sécurité, un important couvert thermique et une source de nourriture : Cerf, Sanglier, Chevreuil. On note aussi la présence sporadique d'un Ours au printemps au Col des Ares, à Arbon et à Sauveterre (2003 et 2004). Parmi les petits mammifères, il est à noter la présence du blaireau, de la Martre, de la Genette, ainsi que du chat forestier, qui semble assez bien représenté sur l'ensemble de la zone.



## Etat actuel et propositions de conservation

Plusieurs éléments constituent selon nous les points cruciaux de la dégradation du site par les activités humaines, ce sont :

**-La persistance de dépôts sauvages d'ordures** et l'abandon de produits dangereux sur les sites (produits chimiques), pollutions liées à l'urbanisation du site. C'est toujours à proximité des villages que sont observés les dépôts d'ordures, de façon générale en dehors des refuges, sur les sentiers VTT. La pollution par les déchets affecte également les puits et les galeries souterraines (plateau de Campells) et les cours d'eau (gorges du Job, ruisseau d'Arriousec).

-les feux non maîtrisés ou la réalisation de certains aménagements sans prise en compte des habitats remarquables et/ou opérés à des périodes défavorables au biotope comme à ses habitants ;

**-la fermeture du milieu**, défavorable à la diversité biologique (disparition de stations de Genêt hérissé) ; Eviter une telle évolution passe par le maintien du pâturage (débroussaillage, chantiers en alternance avec la mise en pâture des moutons en dehors de la période de floraison des orchidées. Un tel mode de gestion a le double avantage de maintenir sur place une activité agricole et la pérennité de races rustiques. Au delà, la protection de ces milieux passe par une réflexion en amont prise lors de certains projets d'aménagements (carrières, moto-cross...) et des loisirs motorisés pouvant entraîner des atteintes à la pelouse. Si les perspectives économiques du pâturage extensif sont importantes, ses intérêts biologiques ne le sont pas moins ;

**-La raréfaction des prairies humides.** Depuis une cinquantaine d'années, les profondes mutations de l'agriculture ont modifié le regard porté sur ces milieux. Raréfaction de la main d'œuvre rurale, évolution du matériel, baisse de revenus provenant de l'élevage, aide publique au drainage... Les prairies humides sont fortement menacées par la généralisation des pratiques agricoles intensives (drainage, engrais) sur l'ensemble des terres fertiles

**-la péri-urbanisation.** Selon l'Institut Français pour l'Environnement, entre 1982 et 2003, les surfaces artificialisées (bâties ou non bâties) ont augmenté de 40%, principalement au détriment des zones agricoles et naturelles. En Haute-Garonne, l'artificialisation de l'espace qui a augmenté de 3% entre 1990 et 1999, commence à affecter le sud du département. Un schéma d'évolution des paysages élaboré par le C.A.U.E fait apparaître pour le Comminges, une tendance à la dévitalisation du centre des bourgs, dû à une faible demande pour de l'habitat ancien, alors que le déclin de l'agriculture marque souvent la fermeture d'un certain type de paysage, et entraîne la vente au plus offrant de terrains, granges, et maisons pour construire des résidences secondaires. Mais le plus grave est en réalité le manque de réflexion de fond au niveau communal sur la prospective d'aménagement de la montagne. Tous les projets actuels sont examinés dans les strictes limites communales, au coup par coup, selon les projets des promoteurs ou les intérêts des particuliers ;

**-les dérangements croissants** par certaines activités de loisirs, notamment en période printanière (randonnée, motos et voitures, escalade ou fréquentation des grottes sans prise en compte du cycles biologique des rapaces rupestres ou des chiroptères) Les activités sportives liées aux falaises, comme l'escalade et toutes les activités humaines liées à cette pratique (marche, préparation des falaises, équipement des voies, rappel, installation de parcours d'aventure, exploration...) ont connu au cours des dernières décennies un développement exponentiel dans les Frontignes, répondant à un besoin grandissant de se rapprocher de la nature. L'escalade pratiquée sans tenir compte du cycle biologique des espèces animales a entraîné décantonnements de rapaces nichant dans les falaises, entraînant des échecs de la reproduction, destruction de portions d'habitats de falaises .

Les actions de conservation et de gestion pourraient tendre vers les objectifs suivants :

- préserver les éléments remarquables de l'écosystème avec une approche « espèces » (Genêt hérissé, Rapaces rupestres, chiroptères, etc) et une approche « milieux » (Tillaies de ravins, landes, milieux rupestres, milieux lacustres, bosquets de Chênes verts, etc) ;
- organiser les activités humaines pour les rendre compatibles avec la sensibilité des milieux, en sensibilisant tous les acteurs sur la fragilité de ces chaînons karstiques, en évitant les pratiques qui altèrent les milieux fragiles ;
- restaurer les secteurs dégradés.

A cette fin, nous proposons quelques actions envisageables, qui pourraient être mises en œuvre rapidement et avec peu de moyens tout en permettant une amélioration sensible du biotope. Ces indications préliminaires ne se substituent pas à un véritable plan de gestion établi dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000.

### **Sensibilisation**

Bon nombre de dégradations ou de perturbations sont liées à une absence d'information du public sur les richesses naturelles du site. Il n'existe pas de véritables endroits, où randonneurs, vacanciers, ou toute personne fréquentant le site, peuvent trouver à la fois des itinéraires, des informations naturalistes et des préconisations en matière de respect de l'environnement. L'idée d'un centre de documentation et de ressources sur l'environnement envisagé par l'association « FAIRE », nous paraît très intéressante. L'idée de réaliser des supports pédagogiques ne doit pas faire oublier l'importance des « animations nature », comme le rappellent des accompagnateurs en montagne désireux d'encadrer les promeneurs. Parmi les tâches que doivent assumer les responsables du document d'objectifs, la plus essentielle est certainement d'aider à la prise de conscience des habitants, des scolaires, de la qualité et de la responsabilité du patrimoine qui est entre leurs mains. Nous pensons que cette démarche doit être une opportunité pour accompagner les initiatives en matière de pédagogie et de sensibilisation, en s'appuyant sur le tissu rural local pour le faire vivre..L'information sur la réglementation interne, la réflexion et l'entretien du balisage sont nécessaires, notamment pour nettoyer le site après les manifestations sportives et canaliser les flux de randonneurs. De même, l'encadrement des activités d'escalade par une réglementation contractuelle est une avancée. Il convient d'inscrire ces dispositions dans la durée.

### **Risques d'incendies**

Les incendies ont un impact très négatif sur la faune (insectes...) et la végétation sensible (en particulier les bosquets de Chênes verts, landes) et les problèmes de sécurité qu'ils engendrent, doivent être évités. Cela implique une sensibilisation des promeneurs, et une surveillance particulière du site lors de journées « à risque » (jours de chaleur, surtout avec vent du sud). L'entretien de pare-feux, par fauche ou pâturage, est également envisageable.

### **Prévention des habitats remarquables**

Les zones de nidification du Percnoptère d'Égypte, du Faucon Pèlerin et des principaux rapaces nocturnes devraient être strictement protégées (mise en place d'arrêtés de protection de biotope).

Il est important de veiller à la bonne application de la Convention du 9 mai 2005 pour préserver les sites rupestres de Saint-Pé, en envisageant un arrêté de protection de biotopes, et en évitant l'aménagement de sentiers aux abords des aires de rapaces. De même, une formation sur les cycles biologiques des chiroptères pourrait être envisagée, dans l'objectif de préserver la tranquillité des sites fréquentés par les Chauve souris.

Les solutions les moins néfastes au milieu devraient être privilégiées. En bordure des cours d'eau ou des lacs, il convient d'éviter l'artificialisation des berges, les aménagements lourds (recalibrage, drainage, enrochements) en privilégiant les travaux de génie végétal, veiller à la qualité de l'eau, éviter les décharges, dépôts et comblements. La conservation de ces vieux arbres situés dans les boisements linéaires ou les ripisylves à proximité des ruisseaux et de la Garonne doit être une préoccupation de gestion. Cette conservation est remise en cause par certaines activités (aménagement de routes, de parkings, défrichements, plantations artificielles de peupliers...) ont contribué à la destruction de portions de ripisylves de la Garonne sur l'ensemble de son parcours montagneux et dans la plaine de Rivière. Pour les espèces, il convient de préserver l'état naturel des rives des berges, voire restaurer cet état, respecter la qualité de l'eau. Cela passe par la conservation des boisements rivulaires, la restauration des boisements rivulaires, la protection du milieu aquatique annexe (les cordons rivulaires des cours d'eau), la mise en place de protections de berges : il faut privilégier les ouvrages en génie végétal (conservant à la rivière son caractère naturel) aux ouvrages relevant du génie civil (aboutissant à une artificialisation du milieu), éviter les modifications du lit entraînant la rectification, l'élargissement ou l'augmentation de la pente, ainsi que les interventions lourdes dans le lit des ruisseaux

Tout nouvel aménagement lourd devrait faire l'objet d'une étude d'impact écologique préalable. Dans l'hypothèse de nouveaux projets sur la zone ou à proximité, il sera important de pousser l'analyse sur le choix des emplacements, l'encadrement du stationnement, des dispositifs, la détermination des calendriers et des horaires d'activités. La préservation des habitats et des espèces doit être envisagée en amont de toute décision de création d'une quelconque installation fixe ou d'un quelconque tracé d'itinéraire. En complément des mesures de gestion sylvicoles qui devront être définies dans le document d'objectifs, il convient de préserver les tillaies sèches, les landes et les zones humides de la création de nouveaux accès, afin de ne pas modifier le substrat.

Il convient de préserver les prairies de fauche de la périurbanisation .Face à cette situation, nous ne pouvons faire que suivre les projets de Plans Locaux d'Urbanisme (qui ont remplacé les POS). S'il est vrai que la réglementation laisse toujours des marges d'interprétation possibles, certains grands principes de protection de la montagne sont explicites et doivent s'imposer aux documents d'urbanisme ; il est normal que les zones naturelles remarquables ne soient pas urbanisées. Leur inscription en tant que ZNIEFF (de type I) constitue un indicateur de cette richesse. La mise en place de ZZPAUP suscite aussi un espoir. Elle entre toutefois en contradiction avec plusieurs projets immobiliers et reste mise en place tardivement. .

Abeille butinant un bleuet (*Centaurea cyanus*)



## Les plantes messicoles et les plantes remarquables des cultures, vignes et vergers du Comminges. Bilan des prospections 2006 de Nature Comminges

Synthèse du rapport de Marc ENJALBAL (Nature Comminges) [marcenjalbal2002@yahoo.fr](mailto:marcenjalbal2002@yahoo.fr)

**Résumé** : Autrefois communes, les plantes des moissons (messicoles) sont aujourd'hui menacées par l'intensification de l'agriculture. Dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen, Nature Comminges a réalisé au cours du printemps et de l'été 2006 une série de prospections sur 4 secteurs : piémont, vallée de la Garonne, marnes de Sepx et de Latoue, secteur du Barbezan et de Boulogne sur Gesse. 98 parcelles ont été identifiées sur la base de listes de plantes messicoles et adventices ; 1372 observations de plantes ont été réalisées, dont 356 messicoles, dont un bon nombre d'espèces assez communes et certaines, plus remarquables et beaucoup plus rares.

### Introduction

Les messicoles sont des plantes qui s'installent dans les espaces ouverts et cultivés. Elles sont principalement liées à la culture des céréales, mais on en trouve ailleurs, principalement dans les vignes.

Autrefois largement répandues dans les campagnes, ces espèces se sont raréfiées depuis les années 1960 avec les modifications successives des pratiques culturales, visant à augmenter la productivité des cultures et à éliminer les espèces adventices. L'utilisation de variétés sélectionnées, l'augmentation des densités de semis, la simplification de l'assolement, l'emploi d'herbicides, de pesticides, engrais, amendements ont eu raison de ces espèces qui ont peu à peu disparu de nos campagnes.

Les messicoles constituent pourtant un patrimoine biologique et culturel aux intérêts multiples : indicatrices des pratiques agricoles, éléments de diversité végétale, facteur de maintien de biodiversité dans

l'agrosystème, plantes à usages variés (médicinal, culinaire, tinctorial, ornemental), composantes du paysage, source d'inspiration artistique.

Le Conservatoire Botanique pyrénéen coordonne un programme visant à recueillir des connaissances précises sur la présence en Midi-Pyrénées de plantes messicoles et plantes remarquables des vignes et vergers et sur les pratiques culturales associées. Ce programme constitue la phase préliminaire d'un projet global à long terme ayant pour objectif de mettre en place un réseau de conservation dynamique de ces espèces, inséré dans un contexte de production agricole en région Midi-Pyrénées. Dans le cadre d'une convention 2 mars 2006, Nature Comminges a réalisé un état des lieux de la répartition des plantes messicoles, un recueil auprès des agriculteurs d'informations sur les pratiques culturales compatibles avec le maintien de ces espèces et une sensibilisation du grand public sur la préservation de ces espèces.



Contraste entre une jachère et un champ de blé traité aux herbicides. Les espèces messicoles (ici des coquelicots) se maintiennent en limite des parcelles.



### Secteurs de prospection

Quatre secteurs ont été prospectés avec des efforts de prospection adaptés pour chaque zone :

**-Secteur 1** : la vallée de l'Arbas, le bassin de Saleich et d'Urau, les secteurs de Soueich et de Mane correspondant à des zones d'élevage où les cultures (assolements en maïs) représentent une faible part de la Surface Agricole Utile (SAU).

**-Secteur 2** : vallée de la Garonne de Saint-Gaudens à Lestelle, dans une zone située sur les terrasses alluviales de la Garonne, aux sols à PH acides, où les surfaces à maïs dominant ;

**-Secteur 3** : Piémont, secteur de Sepx et de Saint-Marcet ; située sur des sols calcareo-marneux, cette zone est plus diversifiée en cultures, même si les surfaces en maïs dominant (57%) ;

**-Secteur 4** : Secteur du Nébouzan et de Boulogne sur Gesse. Cette zone est l'un des territoires du Comminges les plus diversifiés en cultures : autant de surface en blé qu'en maïs-grain selon les recensements agricoles.

### Méthode

En début de saison, nous avons recherché les vignes, devenues rares en Comminges (9 parcelles au total). Les secteurs étaient parcourus en voiture. Dès qu'un champ était envahi par des commensales des cultures, un inventaire était réalisé. Quand une zone ne présentait pas, à première vue des parcelles riches en messicoles, une prospection au hasard était réalisée dans le souci de couvrir au mieux le territoire à prospecter. Dès qu'une espèce messicole était présente dans une parcelle, une fiche était établie. Nous avons également réalisé une deuxième visite sur les champs les plus remarquables.

### Bilan cartographique

Nous avons inventorié 98 parcelles qui ont été localisées sur des cartes au 1/25 000e ; nous avons réalisé des fiches de prospection comportant des précisions sur la nature de la parcelle (situation géographique, assolement...) et un inventaire floristique.

### Résultats

Le Secteur 1 s'est avéré de loin le plus pauvre en messicoles, à l'opposé sur secteur 3 qui concentre plus du tiers des observations.

La moyenne des messicoles par station est faible (inférieure à 4) pour tous les secteurs. En général, les cultures sont traitées à base d'herbicides. Ainsi, les messicoles et les adventices se situent généralement en bordure ou dans le coin des parcelles.

Cependant, nous avons observé 4 parcelles comprenant plus de 10 espèces messicoles et 14 stations comprenant de 6 à 8 messicoles. Ces stations paraissent relativement marginales quand on considère l'ensemble du territoire agricole.

Ces observations des plantes des champs se répartissent en fonction de différents types de cultures :

Dans les cultures de céréales à paille (50% des stations retenues), nous retrouvons 90% des espèces messicoles observées ; ces cultures semblent beaucoup plus riches en messicoles que les autres types de parcelles agricoles.

Dans les jachères agricoles et les parcelles au repos entre deux cultures, en début de printemps, nous retrouvons 20 espèces, soit la moitié des messicoles identifiées.

Les parcelles de seigle et celles de céréales en mélange avec des légumineuses (vesces ou pois) sont parmi les plus intéressantes, car elles semblent peu traitées en herbicides. Mais elles se caractérisent par des semis denses, peu favorables à certaines plantes des champs à l'exception du Coquelicot.

Parmi les autres stations, on distingue les vignes (8 stations) d'intérêt faible soit à cause de l'abandon, soit parce qu'elles sont désherbées chimiquement, même si l'on a pu relever des zones refuges pour certaines espèces (*Myagrum perfoliatum*).

Les autres cultures (oléagineux, protéagineux) (8 stations) sont plus rares sur les secteurs prospectés. L'effort de prospection n'a pas été suffisant pour avoir une idée juste du maintien des fleurs des champs. A première vue, il semblerait que la maïsiculture ne soit pas favorable au maintien d'une riche flore des champs, en particulier lorsqu'il n'y a pas de rotation des cultures, même si la situation est plus complexe par endroits. Sur 5 parcelles inventoriées, on retrouve seulement 4 espèces de plantes messicoles.

### Les principales espèces recensées

Nous observons 39 espèces appartenant à la liste des messicoles. D'autre part, nous avons inventorié d'autres espèces observées sur les parcelles agricoles (1762 au total). Ces inventaires concernent 215 espèces.

### Les messicoles communes

Elles sont présentes dans plus de 20% des stations inventoriées sur tous les secteurs prospectés. Observé à 54 reprises, représenté sur 55% des stations, le Coquelicot (*Papaver Rheoas*) est l'espèce qui a été la plus observée, même quand on considère l'ensemble des commensales des cultures inventoriées. On note aussi une très belle station de Miroir de Vénus (*Legousia speculum veneris*) sur une parcelle semée dans la plaine de Rivière : *Vicia hirsuta*, *Anagallis arvensis*, *Aphanes arvensis*, *Papaver Rheoas*, *Ranunculus arvensis*, *Matricaria recutita*, *Chaenorrhinum minus*, *Myosotis discolor*, *Legousia speculum-veneris*

### Les espèces assez communes

12 espèces ont été observées entre 4 et 9 fois ; on peut considérer qu'elles sont encore bien présentes au moins localement : *Anthemis arvensis*, *Briza minor*, *Myagrum perfoliatum*, *Sinapis arvensis*, *Spergula arvensis*, *Lathyrus hirsutus*, *Valerianella rimosa*, *Adonis annua*, *Centaurea cyanus*, *Anagallis foemina*, *Vicia lutea*, *Gladiolus italicus*

### Les espèces rares

Pour les autres espèces, 16 au total, le nombre de stations est inférieur ou égal à 3. Ce sont les espèces les plus rares et les plus remarquables : *Papaver argemone*, *Veronica acinifolia*, *Gypsophia muralis*



**Ci-contre :**  
**De haut en bas :**

*Papaver rheoas*,  
*Anagallis arvensis*,  
*Gladiolus italicus*  
*Adonis annua*

## CONCLUSIONS

Avec seulement 39 taxons observés, le bilan concernant la richesse en messicoles des territoires du Comminges est assez mitigé.

Nous pensions trouver en effet trouver une flore des champs beaucoup plus diversifiée. Or, la moyenne des messicoles par station est faible (inférieure à 4) pour tous les secteurs.

Les cultures intensives prédominent sur toutes les zones prospectées. De ce fait les messicoles étaient soit présentes en bordure des parcelles cultivées, soit sur des parcelles non cultivées au moment de la visite (jachères ou parcelles au repos entre deux cultures,...), soit quelques parcelles rarissimes non traitées.

Aujourd'hui, les stations avec des messicoles nombreuses et réparties sur l'ensemble de la culture correspondent à des situations atypiques et rares dans la campagne commingeoise (\*).

Il n'en reste pas moins qu'il existe encore des enjeux en matière de sauvegarde des plantes des champs. Sur les terrasses alluviales de la Garonne et sur les terres agricoles à tendance acide du Nébouzan, nous retrouvons une flore acidophile des champs avec parfois des éléments remarquables, comme l'explosion des bleuets en 2006 à Lestelle de Saint-Martory. Sur Latoue, la station du Coquelicot Argemone est la donnée la plus remarquable. Ces richesses, qui sont vraisemblablement liées à l'historique agricole des parcelles mais aussi à la gestion actuelles de celles-ci, indiquent qu'il existe encore des banques de graines dans les sols.

(\*) Là encore, l'utilisation massive d'engrais et de pesticides réduit le nombre d'espèces présentes dans les parcelles cultivées, entraîne un appauvrissement génétique et conduit à des pollutions préjudiciables à la santé de l'homme et de l'animal. La disparition de plantes des moissons compromet la nourriture de certains insectes (surmortalités d'abeilles constatées en 2003 et 2004 dans l'est du département) et d'oiseaux. Selon l'Institut Français de l'Environnement, la tendance d'évolution des oiseaux communs depuis 1989 montre un recul pour les espèces agricoles (-27%) et forestières (-18%). Les populations généralistes (+1%) et des milieux bâtis (+4%) restent globalement stables.



## La montagne commingeoise

### Aperçu des prospections et synthèse des actions de préservation

Guillaume CASTAING (*Nature Comminges*) guillaume.castaing@club-internet.fr

**Résumé** : Depuis 2000, Nature Comminges a réalisé des inventaires floristiques sur plusieurs zones de montagne du département de la Haute-Garonne. Ces inventaires ont été complétés en 2006 par quelques prospections concernant les galliformes de montagnes (Grand-tétras et Lagopède alpin) entre 2003 et 2006. Ces données ont servi de base de réflexion pour proposer des mesures pour l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 de Gar-Cagire, de Haute-Vallée de la Garonne, et des Vallées du Lis, de la Pique et d'Oo.

#### Situation

Aux confins de Saint-Béat, se rejoignent deux bassins phyto-écologiques, le haut bassin de la Garonne et le bassin de la Pique. La Garonne a la forme d'un Torrent impétueux jaillissant en territoire espagnol (Val d'Aran), s'élargit ensuite dans la plaine de rivière ; classée en première catégorie piscicole jusqu'à sa confluence avec le Salat, avec pour principales espèces la truite fario et le chabot, la Garonne a été profondément transformée par la construction de barrages hydroélectriques (Plan d'Arem). Dans sa partie montagnarde, la Garonne connaît son plus fort taux de superficies en prairies permanentes (49,2%).

#### Géologie

La zone montagneuse du département de Haute-Garonne comprenant schématiquement trois grandes zones géologiques :

- un piémont de terrains calcaires (Jurassique et Crétacé) à l'origine de sols assez superficiels,
- une zone intermédiaire constituée de terrains primaires anciens, souvent schisteux, générant des sols très fertiles,
- un axe granitique au sud-ouest, correspondant à la chaîne axiale des Pyrénées, culminant à 3222.m au Perdighero, aux confins de l'Aragon, du Louron, et de la Catalogne.

Les massifs montagneux sont entaillés de profondes vallées glaciaires dont le paysage est marqué par l'occupation humaine depuis la fin des temps pré-historiques.

#### Climat

Le climat du sud de la Haute-Garonne est un climat montagnard, subissant une très forte influence océanique. Bien que les précipitations et les températures moyennes diminuent d'ouest en est, le climat des montagnes de ce département est représentatif de celui que l'on observe du Haut-Béarn (Pyrénées-Atlantiques) à l'est de l'Ariège.

Ce climat est caractérisé par les traits suivants :

- une très forte pluviométrie (environ 2600 mm à 1600.m d'altitude dans le sud du Luchonnais), avec un maximum en mai, et des minima en février, juillet et octobre. On compte de 69 à 83 jours de précipitations de mai à septembre ;
- les précipitations estivales ont une assez grande variabilité annuelle mais toutefois nettement moins que dans les Pyrénées-orientales (variations annuelles de 1 à 5 en juin à Luchon). Elles sont plus importantes dans les fonds de vallées et sur les piémonts ;
- les brouillards mouillants sont extrêmement fréquents du printemps à l'automne, particulièrement à l'étage montagnard ;
- la température moyenne annuelle est un peu plus douce que les Pyrénées-orientales (6,9°C à 1100.m à Luchon), à cause de l'influence océanique.

## Prospections

Dans la vallée de Melles et les communes voisines, les altitudes vont de 514.m dans la vallée de la Garonne à 2154.m au Burat et 2629.m au Crabère, les prospections ont eu lieu en Haute vallée du Ger, Vallon du Maudan, les massifs de Burat, du Crabère, avec quelques prospections sur la partie ariégeoise (Calabasse)

Dans la vallée de Luchon, où les altitudes s'élèvent entre 630.m et 3222.m, les prospections se sont effectuées sur les massifs d'Antenac, Vallée d'Oueil, hauteurs de la Barousse, ainsi que dans les hautes vallées de la Pique, du Lis et dans les secteurs du Haut-Larboust



## Végétation et flore

### Principales formations

#### FORÊTS (lignieux hauts)

-En vallée de la Garonne, les massifs de piémont environnants sont dominés par la futaie de hêtre. Elles alternent avec des chênaies pédonculées (et une station de Chêne tauzin), des châtaigneraies à l'étage collinéen, avec des zones de recolonisation forestière dominées par le frêne ou le noisetier.

-En fond de vallée, la végétation arborée se compose de hêtraies, sapinières, hêtraies, ou sapinières hygrophiles et de chênaies sessiles à l'étage montagnard qui atteignent localement 1700. m d'altitude. De rares bosquets de pins à crochets (*Pinus uncinata*) se développent à l'étage subalpin, la lisière est à peu près partout riche en bouleaux et sorbiers. Cette forêt est entièrement traitée en futaie irrégulière ; les reboisements artificiels en pin sylvestre, épicéa et mélèzes sont rares.

Dans la vallée de Luchon, les bas de versants sont dominés par une chênaie surplombée par une hêtraie-sapinière très humide, notamment dans la partie haute de la vallée de la Pique. Au début du XXe siècle, Henri Gaussen y créa, avec l'aide de l'administration forestière, le laboratoire forestier de Joueou où de très nombreuses recherches ont été élaborées sous l'impulsion de l'Université de Toulouse. L'installation d'un important arboretum peuplé d'arbres du monde entier, permit d'y tester la croissance des essences forestières étrangères aux Pyrénées mais pouvant éventuellement y être acclimatées.

-La forêt est dominée par des hêtraies sapinières en général très denses et âgées ; elle est surmontée par des formations arbustives à base de sorbiers et de bouleaux formant des peuplements lâches, ainsi que des landes et divers types de pelouses formant une fine mosaïque. Les sous-bois forestiers sont constitués de formations hygrophiles (mégaphorbiaies), sources tuffeuses, de fougères (à base de *Dryopteris filix mas* et *Athirium filix femina*), de luzules (*Luzula sylvatica*), d'autres herbacées, ou recouverts de litières. On y recense des peuplements remarquables de Ramondie (*Ramondia myconi*).

-Les Tillaies de ravin constituent un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (9180). Ce type d'habitat se caractérise par un substrat et une topographie bien particuliers. En effet, ils se trouvent généralement sur des pentes très fortes (supérieures à 30%) et sur des éboulis grossiers, parfois énormes. Le sol est généralement très peu épais et se retrouve surtout dans les interstices des éboulis. On ne trouve sur le site que des tillaies de pente sur calcaire. Les essences qui s'installent ici sont principalement des tilleuls (à grandes feuilles *Tilia platyphyllos*, à petites feuilles *Tilia cordata*). On trouve aussi des érables et le frêne (*Fraxinus excelsior*). Le sous-bois est quant à lui souvent dominé par le buis (*Buxus sempervivens*), la Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*) et de nombreuses mousses. Ces milieux se retrouvent sur de faibles surfaces sur les sites.

-L'étage subalpin est essentiellement occupé par des sapinières pures. La pauvreté en Pins à crochets s'explique par la pression pastorale ; toutefois, dans certains secteurs situés dans les parties hautes des massifs de la vallée du Lys et d'Espingo, le pin à crochets (qui peut atteindre les 300 ans) ; certains résineux sont issus de travaux de reboisement constituant une fine mosaïque de peuplements de pins à crochets, mélèze (*Larix decidua*), épicéas motivés par la lutte contre l'érosion. Jusqu'en 1886, ces forêts sont restées peu exploitées ; il subsiste d'ailleurs des parcelles de forêt primaire (Esbas, Sajust, Bédourede).

Phyllodoce  
bleue  
(*Phyllodoce  
caerulea*)

Sous arbrisseau de taille modeste à tiges ligneuses dont les fleurs mauves s'épanouissent au début du mois de juillet dans les landes subalpines. Espèce rare.



## PÂTURAGES

Aux basses et moyennes altitudes, les prairies de fauche (« artiques ») sont des terrains produisant du fourrage pour les animaux domestiques qui présentent un paysage caractéristique : maillage de murets, prairies paccagées, irriguées et fauchées, granges secondaires, haies sur murets en Frêne ou en noisetier. On trouve encore des prairies naturelles (non amendées par fertilisation minérale), qui constituent des milieux ouverts d'une diversité floristique ou faunistique intéressante adaptés aux milieux ouverts de plaine. Ces espèces, amenées par les hommes et leurs troupeaux, ont pu gagner la moyenne montagne, ainsi que l'étage montagnard où l'on trouve les pâturages d'estive dominés par des pâturages, des pelouses et des landes marqués par une évolution beaucoup plus lente...

Les parties hautes des massifs du Luchonnais et de Haute Vallée de la Garonne sont dédiées au pâturage extensif rythmé par la transhumance des brebis, vaches, chevaux, y compris dans des secteurs très accidentés. On retrouve différentes formations de Prairie : à *Asphodelus albus* et *Festuca spadicea*, à *Festuca spadicea*, *Meum athamanticum*, *Gentiana lutea*, *Gentiana burseri*, Prairie à *Calamagrostis arundinacea*, Prairie à *Pulsatilla alpina*, *Thalictrum aquilegifolium*, *Euphorbia hiberna*, Prairie à *Dactylis glomerata*, *Cicerbita plumieri*.

## PELOUSES (herbacées)

Les secteurs pâturés englobent pour l'essentiel des espaces supraforestiers. Ces espaces correspondent à de vastes étendues de pelouses d'estives, gagnées sur la forêt montagnarde et subalpine sous l'action de l'activité pastorale multiséculaire.

Ces milieux ouverts sont principalement constitués de divers types de pelouses naturelles dont les principales sont dominées par des pelouses à *Festuca eskia* et *Festuca spadicea*, pelouses à *Festuca rubra* et *Anthoxanthum odoratum*, pelouses à *Carex sempervivens*, pelouses à *Chonopodium majus* et *Rumex alpinus*.

## LANDES (lignieux bas)

Ces pelouses cèdent la place sur quelques secteurs à la place à des essences pionnières : landes à Rhododendron, bruyère (*Calluna vulgaris*) ; parmi ces landes, certaines méritent une attention particulière : Lande sèche à *Arctostaphylos uva-ursi*, Lande à *Juniperus nana*, *Vaccinium uliginosum* (ou *myrtillus*), *Rhododendron ferrugineum*, *Festuca rubra*, Lande à *Betula verrucosa* ou *Alnus viridis* nain sur prairie mésophile, Lande à *Rhododendron ferrugineum*, *Vaccinium myrtillus*, *Euphorbia hiberna*, *Sorbus aucuparia*.

Plus haut, sur les escarpements, hors des nappes d'éboulis, les secteurs sont colonisés par les pelouses et les landines (*Dryas octopetala*), qui préparent le regard à l'ambiance glaciaire et minérale de la haute montagne. On y observe le polissage et la striation glaciaires. La partie végétalisée des dômes rocheux ressemble tout à fait à une toundra. Dans un premier temps, des lichens, tels que *Thamnolia vernicularis*, de couleur blanche, *Cetraria islandica*, brûnâtre, se mêlent aux cladonies ; la lande à azalée naine *Loiseleuria procumbens* prend souvent le relais, en mélange avec le jonc trifide, la callune et le daphné. Deux secteurs remarquables de landes à Phylodoce bleue sont à signaler

## Les tourbières et les eaux courantes

Le haut du massif, les dépressions ont piégé les écoulements pour former des tourbières, disséminées sur le haut de la vallée de Melles (Uls), et, dans le Luchonnais au pied du vallon de Vénasque, aux abords des lacs de Saussat et d'Espingo. Morceaux de Laponie isolés sous nos latitudes, magnifiques vestiges des dernières glaciations, les tourbières sont des milieux très originaux au cœur de notre chaîne montagneuse. Elles se sont lentement constituées au fil des millénaires, sont le refuge d'une étonnante flore et faune nordique relique des derniers épisodes glaciaires qu'ont connus nos contrées. Véritables bas-marais, les tourbières sont des milieux saturés en eau, souvent très acides et pauvres en oxygène qui se forment par accumulation des générations successives de mousses aquatiques (les sphaignes), qui croissent en hauteur tandis que la partie inférieure, morte, est immergée dans l'eau. Cette eau où la plante a poussé agit comme un facteur de préservation partielle de ces dépôts végétaux contre les attaques biologiques en empêchant l'aération. Ces mousses produisent une abondante matière organique qui s'accumule avec le temps, formant ainsi la tourbe, une roche végétale saturée d'eau en permanence.

Nature Comminges a identifié ces milieux dans la vallée de l'Arbas. Le long des pentes couvertes de prairies, en bordure de ruisseau, où alternent des buttes et des cuvettes abritant différentes espèces de sphaignes.

Les tourbières ont des caractéristiques bien précises : humidité permanente, acidité et pauvreté du sol en éléments nutritifs. Pour survivre, les végétaux et les animaux ont dû, face à cela, développer des adaptations parfois surprenantes.

Par exemple, les plantes des tourbières sont des espèces supportant le froid et peu exigeantes en nourriture. Les plus spectaculaires sont sans conteste celles des plantes carnivores, droseras et grassettes. Ces plantes surprenantes ont développé d'astucieux pièges végétaux pour capturer des insectes qui, une fois digérés fournissent un complément en protéines, indispensables à leur croissance. Les animaux inféodés aux tourbières se sont également adaptés ; la plupart des reptiles y sont vivipares (ils ne pondent pas d'oeufs), car les basses températures ne permettent pas l'incubation d'oeufs abandonnés sans protection. Ce sont pour la plupart des espèces nordiques, reliques de milieux anciens.

On appelle ces milieux sources pétrifiantes ; là se dépose, grâce à l'activité de la photosynthèse, le "tuf" qui englobe la végétation en la fossilisant.



Avec plusieurs vallées secondaires qui se terminent en gorges séparées par de hautes crêtes, les vallons de montagne présentent un caractère compartimenté engendrant une variété de stations complexes et particulières. Ces milieux présentent plusieurs intérêts majeurs pour la faune sauvage (prédominance des milieux forestiers, vastes ensembles inaccessibles).

## INVERTEBRES

*Rosalia alpina*. Cet insecte coléoptère mesure entre deux et trois centimètres. Son corps bleu cendré taché de noir est caractéristique et empêche toute confusion. Les larves se nourrissent de bois mort, principalement de hêtre (*Fagus sylvatica*), mais de nombreuses autres essences peuvent être utilisées. Au terme d'un cycle de deux ou trois ans, la période de vol des adultes est de juillet à août.

*Lucanus cervus*. Cet insecte mesure entre deux et cinq centimètres. Coléoptère de couleur noire, il se reconnaît à ses grandes mandibules brun-rougeâtres qui rappellent des bois de cerf (ces mandibules sont plus courtes chez la femelle). Les larves sont saproxylophages et se développent dans le système racinaire des arbres, principalement des chênes, on peut aussi les trouver sur d'autres espèces de feuillus. On trouve une grande variété de papillons, à commencer par l'Apollon (*Parnassius apollo*), un magnifique papillon aux ailes blanches avec des tâches noires sur les antérieures et, sur les postérieures, des ocelles rouges entourés de noir.

## LES AMPHIBIENS

Les conditions topologiques, aquatiques, et les groupements végétaux favorisent la présence actuelle ou potentielle d'amphibiens : l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*). Cette espèce, ne se rencontrant qu'aux versants français et espagnol des Pyrénées (espèce endémique), est un batracien urodèle des torrents de montagne. On doit aussi citer la présence de la *Grenouille rousse* présente notamment dans le haut de versant où elle fréquente des milieux divers (ruisseaux, tourbières, mares). Sa présence prouve la richesse du milieu naturel aquatique et des milieux associés.

## LES OISEAUX

De nombreuses espèces d'oiseaux sont présentes. Il est possible de dresser une typologie des milieux présentant une avifaune particulièrement intéressante.

La faune remarquable de ces sites est surtout composée d'une avifaune rupestre et forestière intéressante comprenant notamment le Hibou grand-duc, le Faucon pèlerin, le Faucon crécerelle, le Grand corbeau, l'Hirondelle de rochers, le Tichodrome échelette, le Vautour Fauve (non nicheur), l'Aigle royal, pour les espèces rupestres, la Buse variable, le Milan noir, le Milan royal, l'Aigle botté, l'Autour des Palombes, le Pic à dos blanc, la Bondrée apivore, l'Epervier, le Circaète Jean-le-Blanc, pour les espèces forestières.

Le long du ruisseau du Maudan, on remarque notamment la présence du Cincle plongeur, de plusieurs espèces de fauvettes, de la bergeronnette des ruisseaux et de la bergeronnette grise.

La hêtraie sapinière et la sapinière présentent des oiseaux remarquables : Pigeon ramier, Tourterelle des bois, Coucou, Chouette hulotte, Chouette de Tengmalm, Moyen duc, Pic noir, Pic épeiche, Troglodyte, Accenteur mouchet, Rougegorge, Grive musicienne, Grive draine, Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Mésange à longue queue/

### Une faune sauvage en sursis, à protéger

La population de grand tétras (*Tetrao urogallus aquitanicus*) vivant sur les hautes vallées de la Garonne, de la Pique et la vallée du Lis, est un noyau remarquable qui comporte plusieurs centaines d'adultes au total, mâles et femelles réunis. Cet effectif, encore important, apporte une contribution non négligeable à la conservation globale de l'espèce dans la chaîne pyrénéenne. On sait que les populations de grand-tétras sont interconnectées, et les populations qui comportent des stocks peuvent jouer le rôle de donneuses d'individus, ce qui peut être très positif dans une situation de récession des effectifs. En effet, dans le département de Haute-Garonne, les coqs chanteurs ont été dénombrés sur un échantillon de 20 places de chant du Haut-Comminges, durant un nombre d'année variables entre 1979 et aujourd'hui. Sur cet échantillon, l'effectif cumulé enregistré sur les places de chant au plus près de l'année 1990 a été de 90 coqs (et l'effectif maximum de 131 coqs) contre 44 durant les comptages récents. La perte des effectifs de coqs est de l'ordre de 50% (avec une érosion rapide entre 1990 et 2000) qui ne représentent plus que 34% du potentiel maximum dénombré sur ces places. Cette situation préoccupante résulte de plusieurs facteurs défavorables dont les effets s'additionnent : braconnage sur de nombreux massifs, dérangements, dégradation des habitats, diminution de la réussite de la reproduction notée au cours des 20 dernières années.

Les hauts des massifs abritent encore une petite population de Lagopèdes Alpins, représentants de la sous-espèce pyrénéenne (*Lagopus mutus pyrenaicus*), relique de l'époque glaciaire, dont l'aire de répartition est actuellement en régression (-13%). Les landes et pelouses supra-forestières présentent également une avifaune riche : Merle de roche, Rouge queue noir, Traquet motteux, Bruant jaune et accenteur mouchet, chocard à bec jaune, crève à bec rouge, Alouette des champs, Accenteur alpin.



Plusieurs espèces, actuellement en situation très difficile, ont toujours le statut d'espèces chassables :

**Isard.** En Haute-Garonne, la chasse à l'isard fait l'objet d'un plan de chasse légal ; la récession des populations dans le luchonnais a toutefois conduit à baisser les attributions (26 en 2004, 0 en 2005, 10 en 2006). Des présomptions de braconnage sont très fortes sur Luchon et Melles.

**Grand-tétras :** A l'exception de l'année 2001, aucun prélèvement n'a été accordé. On n'assiste pas pour autant à l'augmentation des effectifs. Des présomptions de braconnage sont fortes là où les effectifs sont les plus faibles.

**Le Lagopède** a subi par le passé une forte pression de chasse qui semble réduite selon la Fédération (300 chasseurs potentiels, 15 réels). Les prélèvements qui étaient toujours de 3 oiseaux par chasseur et par an en 2004, ont été ramenés à 1, alors que l'on manque de recul sur l'état des populations dans le département.

## Objectifs et Propositions d'actions de conservation.

Plusieurs éléments constituent selon nous les points cruciaux de la dégradation des milieux naturels.

La montagne a conservé pendant longtemps les caractéristiques d'un milieu diversifié et relativement fermé, favorable au maintien d'espèces typiquement locales, indicatrices de la bonne santé des chaînes trophiques telles que l'Ours brun (*Ursus arctos*), l'Isard (*Rupicapra rupicapra*). L'originalité biologique des Pyrénées centrales est actuellement reconnue par tous les spécialistes et se mesure à l'importance de l'endémisme (taux supérieur à celui des Alpes), la présence rélictuelle d'animaux tels que le Grand-tétras.

Cette situation a pu se maintenir par le fait que la relation historique de l'homme et de son environnement s'est effectuée à un rythme qui permettait une bonne assimilation de ces modifications par les milieux naturels :

-L'agropastoralisme fondé sur la migration saisonnière des herbivores domestiques (transhumance) a permis de maintenir le tissu social des vallées, tout en contribuant au maintien des espaces ouverts ;

-l'exploitation des richesses du milieu (mines, forêt) a été pratiquée à la mesure des moyens techniques à disposition (main d'œuvre, traction animale...);

-le développement du « tourisme blanc » a été relativement limité en comparaison avec les Alpes, du fait des faibles conditions d'enneigement de la chaîne ;

-le tourisme de masse reste un phénomène relativement récent ;

-le développement des infrastructures transpyrénéennes a été longtemps cantonnée aux deux extrémités de la chaîne (Perthus, Hendaye), les échanges économiques avec l'Espagne étant limités ;

Depuis plus de trente ans, des évolutions très rapides ont entraîné de profondes modifications du milieu et des populations qui y vivent : déprise agricole, construction d'un vaste réseau de voirie, dont l'usage dépasse la seule utilisation forestière et pastorale. Parallèlement, le développement du tourisme de masse a eu pour effet de concentrer sur des surfaces plus ou moins importantes certaines activités touristiques. (Mourtis, Superbagnères, Peyragudes).



Réunion pour la préservation d'une tourbière drainée

### Préserver les milieux humides de montagne

Les zones humides accueillent plusieurs dizaines d'espèces protégées au niveau national et régional. Au delà de ce rôle de réservoir de biodiversité d'intérêt européen, les tourbières sont de véritables éponges naturelles et jouent aussi une fonction majeure dans l'alimentation des sources et la filtration des eaux. Toutes ces mesures justifient un ensemble de mesures pour éviter leur dégradation. Dans toute la France, un programme Life Nature soutenu par la communauté européenne et le ministère de l'environnement. Ce programme d'une durée de 2 ans a été doté d'un budget de fonctionnement. Dans le Comminges, plusieurs tourbières ont été visitées par ce programme coordonné par l'AREMIP, et a permis d'efficaces protections comme des pontons sur les sentiers de grande randonnée.

On note aujourd'hui une évolution positive vers la prise en compte de certains milieux sensibles et notamment des zones humides, dans les politiques d'aménagements forestiers et par les différents partenariats établis entre l'ONF et des associations travaillant pour la protection de l'environnement. C'est ainsi le cas pour certaines tourbières alimentées par une eau en circulation sur le sol ou par une résurgence du sous-sol. (que l'on appelle aussi bas marais). Bien qu'étant de surface modeste, ces milieux, présentent un grand nombre d'espèces, et sont essentiels pour la préservation de la ressource en eau. Leur conservation dépend moins du climat que de la nature du bassin d'alimentation (roche, flux hydrique). C'est ainsi qu'une démarche pour préserver une source d'eau dure a été lancée en Forêt communale de Luchon.

Lors de la démarche d'établissement d'un aménagement forestier, une analyse du milieu a été nécessaire. Les espèces végétales et les habitats naturels remarquables ont alors été identifiés. Des règles ou des précautions (éviter l'abattage des arbres, éviter de traverser les ruisselets par des pistes, éviter les dépôts de fines) doivent par la suite être introduites dans la gestion de la forêt pour répondre aux menaces et assurer la conservation des milieux et des espèces remarquables. Ces dispositions n'étaient pas présentes dans l'aménagement forestier et nécessiteront la réalisation d'un avenant. Suivant ces indications inscrites dans le manuel d'aménagement, édité en 1997, des mesures doivent être prises dans le plan d'aménagement forestier pour ne pas nuire aux zones tourbeuses présentes en forêt. Cependant, les moyens et méthodes ne sont pas précisés.

De nombreuses tourbières sont localisées de manière dispersée sur les zones d'estive des Pyrénées centrales. Les activités traditionnelles menées sur ces zones ont participé et participent toujours à l'évolution des tourbières. Il est donc important d'étudier ces zones car elles représentent des zones spéciales dans la conservation des zones humides.

Sur ces zones, on retrouve de nombreux points tourbeux éparpillés dans l'espace, pâturés de façon irrégulière. La pression de pâturage observée sur les sites peut être parfois trop forte ou trop faible. Un pâturage trop faible va provoquer une évolution du stade de la pelouse vers celui de la lande et celui de la forêt. Le sur-piétinement d'une zone peut quant à lui provoquer la disparition de peuplements végétaux (les sphaignes par exemple). Il est à noter également que les ovins, bovins et équins ne vont pas agir de la même façon sur le milieu par leur abrutissement. Les ovins ont une action qui permet le maintien d'une végétation rase mais ils ne détruisent généralement pas de manière irréversible les peuplements végétaux. Ils peuvent être utilisés par exemple, pour un objectif de maintien des espèces héliophiles sensibles au piétinement. Les équins ont une action (poids et choix du parcours alimentaire), qui va favoriser les formations pionnières (dans la mesure où le chargement reste faible). Les bovins peuvent avoir un effet néfaste sur les petites zones en raison de leur poids. Ils peuvent, conduits temporairement et sous réserve d'une charge faible, permettre de contrer l'envahissement par certaines plantes opportunistes (joncs et molinie). Une attention particulière doit être portée aux travaux de drainage, afin de ne pas compromettre l'équilibre de ces milieux.

## Préservation des prairies et des estives

Les prairies naturelles fauchées situées aux abords des villages et des quartiers de granges constituent des milieux ouverts remarquables. Le maintien de ces milieux passe par la pérennisation des activités agricoles. Le maintien du pastoralisme extensif sur les secteurs d'estive est une condition primordiale pour assurer la diversité des milieux d'altitude.

Nous souhaitons la mise en place d'une politique de soutien de l'élevage conciliant les objectifs d'amélioration pastorale avec ceux de préservation des habitats naturels : soutien à la présence permanente en estive (aide au gardiennage). Les produits vétérinaires peuvent avoir une influence sur la nature et les effectifs des insectes qui se nourrissent des déjections du bétail. La mortalité excessive de ces insectes peut influencer directement la qualité sanitaire des estives et des cours d'eau de montagne (accumulation de déjections non décomposées), et indirectement sur les effectifs d'autres espèces dont elles constituent le régime alimentaire. Il serait souhaitable : de localiser les éleveurs et les vétérinaires utilisant des vermifuges à forte rémanence (ivermectine) et les sensibiliser à ces impacts ; déconseiller Ivomec, Cardomec, Aqvalan, Fuxerel, Dectomas. Il serait souhaitable de conseiller des produits de substitution dont la molécule active est de la famille des Mylbémécines (dont la Moxidectine : Cydec-tine).

Le feu pastoral, traditionnellement utilisé pour limiter ce processus d'enrichissement, présente à la fois des effets négatifs à court terme, par réduction du couvert disponible pour la reproduction, mais aussi un effet bénéfique à plus long terme, en assurant le maintien des milieux ouverts. Les effets des feux pastoraux dépendront donc fortement de leurs caractéristiques : intensité, étendue, fréquence. Sur le long terme et à grande échelle, la persistance de l'habitat des Galliformes de montagne est synonyme de maintien des activités pastorales et de son principal corollaire l'utilisation du feu pastoral. A plus court terme, cependant, l'intensité de ces activités peut influencer largement sur la qualité de l'habitat de la perdrix grise. Une pression pastorale trop forte, une utilisation trop fréquente et trop étendue du feu peuvent entraîner par exemple une détérioration des habitats de reproduction. La gestion pastorale, et en particulier l'utilisation du feu pastoral, devrait donc de faire de façon prudente, en conciliant autant que possible, les objectifs d'amélioration pastorale avec ceux de préservation de l'habitat de la perdrix grise. Pour ce faire, les brûlages dirigés réalisés en conditions froides (humidité atmosphérique, présence de neige au sol) semblent être la technique la mieux appropriée pour atteindre cet objectif. Ce type de brûlage permet de conserver ou de créer une alternance de couvert de structures différentes très favorable à la perdrix grise (NOVOA et al 1998a et b NOVOA et LANDRY, 1998).

## Protection stricte des forêts subnaturelles

Les forêts de montagne sont actuellement moins exploitées. Elles présentent un nombre très important de parcelles ou des séries entières où la topographie est heurtée, l'accès difficile et une végétation très diversifiée au plan structural et floristique (essences ligneuses et herbacées caractéristiques des forêts montagnardes hygrophiles). En versant nord de la haute vallée de la Pique, ces forêts ont été peu exploitées jusqu'en 1986. Il subsiste d'ailleurs quelques parcelles de forêt primaire (Source Menoni, 1991). Il a paru intéressant à l'Office National des Forêts d'assigner une vocation écologique au canton de Joueou et d'Esbas, en les classant en « réserve biologique domaniale dirigée ». Le mode de traitement forestier doit être la futaie jardinée ou irrégulière par pieds ou par bouquets (de 0,5 ha maximum), favorisant la diversité spécifique et des classes d'âges. Les forêts doivent être gérées par massifs. Laisser en repos les vieilles forêts ou parties de forêt inexploitées. Les sites vitaux pour le grand-tétrás, telles les zones de reproduction, les places de chant, ne doivent pas être exploités ni aménagés. Les habitats naturels les plus sensibles (stations de ramondias, etc) doivent être strictement préservés. Tout nouvel aménagement de piste devrait faire l'objet d'une étude d'impact écologique préalable en étudiant des solutions de débardage alternatif (câble).

## L'affluence humaine en montagne

La Haute-Vallée de la Garonne qui regroupe un peu plus de 50 professionnels du tourisme, accueille un nombre croissant de visiteurs individuels qui pratiquent surtout la randonnée pédestre estivale ou hivernale (randonnée à ski ou à raquettes) ; viennent ensuite la randonnée équestre, le VTT, la cueillette, les chiens de traîneau, le vol à voile, l'aéronautisme et la pratique du tout terrain (4X4).

Mais la fréquentation touristique est moindre en comparaison avec celle que l'on constate dans les hautes vallées de la Pique, du Lis et d'Oo, qui connaissent l'affluence lors des pics estival et hivernal, étant donné l'offre de loisirs plus diversifiée sur Luchon : le VTT (260 kms de circuits balisés dont 75 kms situés dans des zones sensibles pour les oiseaux -10 000 pratiquants par an) ; la randonnée à la journée ou dans les 4 refuges gérés par le CAR accueillant 760 nuitées par an ; l'alpinisme : 30 voies équipées ; l'escalade : 3 voies équipées ; canyoning ; le parapente (départ à l'arrivée du télécabine de Superbagnères et sur les crêtes d'Oo).

Ces pratiques restent généralement cantonnées sur les sentiers aménagés (GR de Pays, GR 10...) et les abords des stations de ski qui connaissent une augmentation de leur affluence en raison des conditions d'enneigement. (Superbagnères : 103 jours d'exploitation en 2004/2005 pour 197 170 journées skieurs). On observe toutefois une volonté de plus en plus manifeste des pratiquants de circuler hors sentier, surtout en hiver (raquette à neige, ski hors-piste, randonnée de nuit dans la sapinière, nuits en igloo).

La tendance, dans les deux vallées, est à la diversification de l'offre touristique, d'où :

- des projets d'installations fixes : projets d'extension ou de restructuration des domaines skiables : piste Recors, nouvelle usine à neige, extension du réseau de neige de culture sur le Céciré, réseau de canons à neige (Peyragudes) ;
- des projets d'extension du réseau de sentiers ;
- développement de l'escalade (3 projets de via ferrata) ;
- organisation de compétitions de VTT dans les zones sensibles : partie haute du Mourtis, Superbagnères. Tous ces projets ne peuvent s'envisager sans études préalables.

Sur l'ensemble des secteurs, on se heurte à l'application de la loi sur 01 janvier 1991, en raison de l'ignorance des réglementations, soit en raison du mépris de celles-ci. Ainsi, au cours des hivers 2003-2004, des motoneiges ont circulé en toute illégalité en Forêt domaniale de la vallée du ger, suscitant une plainte de Nature Comminges. Des pratiques persistent sur bon nombre de massifs (crêtes de la Barousse, Luchonnais,...), malgré des signalements et des verbalisations.

L'augmentation de l'affluence humaine entraîne une diminution de l'espace disponible pour les oiseaux. Le grand-tétrás est une espèce dont les besoins en terme de quantité d'habitat sont considérables et ne peut s'envisager qu'à l'échelle de massifs entiers, avec un taux de fragmentation le plus faible possible.

## Le problème des prélèvements

Des mesures d'urgences s'imposent donc pour réduire au maximum la mortalité des oiseaux là où les populations sont prêtes à s'éteindre en protégeant les zones vitales. Cela implique à notre sens l'arrêt des prélèvements du Grand-tétrás et du Lagopède. Ces mesures impliquent la nécessité de renforcer les effectifs de gardes ONF ou ONCFS, qui assureraient également un rôle de police de la chasse.

## Application stricte de la loi montagne

La loi montagne (n° 85-30 du 9/01/85) instaure une politique spécifique d'aménagement et de protection de la montagne, sur les communes dont l'altitude dépasse 500.m) caractérisées par un handicap lié à la pente, dont l'objectif est la protection des espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel tels que les grottes, les tourbières, les lacs, les cours d'eau de première catégorie, mais aussi la protection des zones sensibles comme la haute montagne. La Loi montagne institue aussi de manière générale des mesures visant à éviter la détérioration du milieu naturel et à protéger les activités agricoles, pastorales, forestières. La loi montagne fixe également un principe d'urbanisation qui doit s'inscrire dans la continuité de l'urbanisation existante. Sont également interdits, sauf exceptions, les constructions à moins de 300 mètres des plans d'eau, et les routes nouvelles au dessus de la limite forestière.

## Quelles perspectives pour les milieux naturels commingeois ?

### Des progrès dans la connaissance

Des inventaires de milieux naturels ont été réalisés ou sont en cours à des périodes différentes. Ils ont permis d'établir la richesse des habitats, en nombre, diversité de types, de formation, des usages pratiqués. Ces inventaires sont toujours en amont de la mise en place d'une politique de préservation des sites naturels. Ils permettent avant tout d'établir un état des lieux sur leur état de conservation. Il est intéressant de constater les évolutions de méthodes et de typologies au cours du temps. Les types d'inventaires différents ont été réalisés sur le territoire dans le cadre de différentes actions. Ces différents inventaires sont à l'origine d'une prise en compte des milieux naturels mais ils apportent surtout une information primordiale sur l'état de conservation des sites. D'une manière générale, ils ont permis de montrer que si certains habitats du massif des Pyrénées ne sont pas très menacés, bon nombre subissent essentiellement des pressions dues à l'évolution des usages. Il est intéressant de noter que des collaborations se sont mises en place entre diverses associations (Nature Comminges, Nature-Midi-Pyrénées) et entre les associations et des organismes officiels comme le Conservatoire Botanique Pyrénéen, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées ou les administrations (DIREN) permettant une officialisation des données recueillies.

Le programme Natura 2000 a été un catalyseur pour la mise en place d'actions de gestion. Il a permis en outre d'aborder l'ensemble des problèmes liés à la gestion des habitats (ce qui n'avait pas toujours été le cas) et d'acquiescer une vision plus synthétique. Natura 2000 a incontestablement permis un très important apport de connaissances concernant notre environnement naturel permettant un état des lieux précis à un moment donné. La démarche aura également permis de se questionner sur le fonctionnement et les relations entre le milieu et les activités humaines, ce qui est la base en matière de gestion et de protection.

### Beaucoup d'incompréhensions

Protéger les espèces les plus fragiles, c'est avant tout protéger les habitats essentiels à leur survie et à leur reproduction. Depuis quelques années, après une longue période d'exploitation du milieu sans préoccupation des habitats, la préservation de la nature commence à s'intégrer très timidement aux différentes pratiques. Mais cette prise en compte ne s'accompagne d'aucune mesure réglementaire visant à protéger les espaces. C'est dans ce contexte que Nature Comminges a mis en place un observatoire visant à prévenir les dégradations des habitats, à l'adresse de l'Office National des Forêts et de la DIREN et de l'Etat et doit continuer ce rôle essentiel de veille écologique.

Les Pyrénées centrales restent un territoire où s'expriment différentes visions de la montagne, ou différents usages entrent en contradiction, ce qui rend le dialogue nécessaire.

Au début de la démarche sur la totalité des sites, les représentants économiques locaux ont affiché beaucoup de craintes, qui se sont révélées être dues à un manque d'information pour la plupart. La phase d'explication et de sensibilisation a permis un apaisement de la situation, même s'il reste des personnes qui manifestent une opposition doctrinale à ce type de démarche. Sur certains sites, il faut noter c'est avec les agriculteurs que la relation a été la plus intéressante car ils ont apporté des conseils et expliqué le comportement des troupeaux. Mais dans ce domaine, la généralisation est difficile. On observe que tous les habitants et les responsables politiques ne participent pas forcément aux groupes de travail durant lesquels les actions sont discutées. Quand il n'y a pas participation, les incompréhensions, les risques de refus de valider les actions est toujours présent malgré une bonne diffusion de l'information par les opérateurs des sites Natura 2000. Tous ces exemples montrent bien que si la concertation est enrichissante, elle n'est pas toujours acquise.

### Absence de mesures réglementaires

Les procédures de protection de l'environnement se posent exclusivement en termes de « concertation » ou de « coordination » sans prévoir des réglementations vraiment contraignantes. Démission de l'Etat ?

### Des financements incertains

Si la concertation a, quelquefois bien fonctionné, les financements restent incertains. On ne sait donc pas si les actions vont pouvoir se mettre en place, faute de financements. Par conséquent, il ne faudrait pas que la dynamique qui a été laborieusement mise en place soit brisée. Il n'existe pas dans le Comminges de Parc National permettant de mobiliser des moyens spécifiques que n'ont pas les autres structures.

De plus, pour les milieux qui évoluent lentement, les mesures doivent être prises à long terme, ce que ne permet pas Natura 2000, car on ne connaît pas l'avenir en matière de financements.

Il serait donc nécessaire d'engager certaines actions dans un cadre associatif (nettoyages de sites, et pourquoi pas acquisitions foncières), sans attendre les financements dans le cadre de Natura 2000.

### Absence de contrats

L'application des différentes mesures de conservation des habitats se fait par l'intermédiaire de contrats qui peuvent être signés entre "l'autorité administrative" et un particulier (propriétaire, agriculteur, forestier). La contractualisation permet aux signataires d'être rémunérés pour des travaux et services réalisés, pour mener à bien des actions définies par le document d'objectif Natura 2000.

Les mesures peuvent être prises dans le cadre de "contrats Natura 2000" ou en application de dispositions législatives ou réglementaires (réserves, sites classés) déjà existantes. Des travaux d'aménagements inscrits dans les "fiches actions" du document d'objectif seront réalisés. Les contrats qui sont signés avec des exploitants agricoles peuvent prendre la forme de Contrats d'Agriculture Durable (CAD). nouveaux outils des mesures agricoles européennes, en remplacement des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Mais aucun de ces contrats n'a été signé à ce jour entre l'Etat et des propriétaires.

## SORTIES « NATURE »-printemps 2006



**Plusieurs journées de découverte se sont déroulées au cours du printemps dernier avec à la clé quelques belles observations naturalistes que nous avons pu partager notamment avec des membres de l'association des Amis de la Nature du Canton de Luchon.**

### 09 avril Flore printanière du piémont

Cette sortie qui regroupait 10 personnes était consacrée à la découverte de la végétation des coteaux de Lieoux dans le prolongement des Petites Pyrénées. La sortie a débuté par la découverte des coteaux calcaires secs où l'on a pu observer les premières orchidées de la saison et les espèces à tendance méditerranéenne. La sortie s'est poursuivie par la découverte des prairies naturelles humides et l'observation de la station de Fritillaire Pintade (*Fritillaria meleagris*), dont la surface s'est réduite en raison du pâturage intensif.

### 15 avril Pâturages de la Vallée d'Oueil

Cette sortie qui regroupait 15 personnes a été consacrée à une randonnée découverte de la sapinière et des pâturages de la vallée d'Oueil, afin d'appréhender ce milieu après la fonte des neiges.

Ce massif qui domine une belle vallée marquée par les glaciations, est délimité à l'ouest par le pic du Lion (2102.m), et le Pouy-Louby (2091.m), à l'est par la montagne d'Espiau (Coume de Herrère - 1841.m). Il se compose d'une sapinière âgée et dense, de prairies et de landes qui surplombent un paysage de prairies de fauches entrecoupées de ruisseaux affluents de la Neste d'Oueil. Hormis son intérêt écologique, ce versant comprend plusieurs sites proto-historiques et médiévaux. Le massif possède trois combes importantes (de Bédoure, de Cires, de Caubous) orientées nord-est, qui présentent de part et d'autre de leur ruisseau respectif, des pentes abruptes. La sortie était consacrée à la découverte de l'une d'entre elles.

La vallée d'Oueil renferme plus de 700 hectares de forêts, sous forme de boisements lâches de résineux et de feuillus, de boisements morcelés, où l'on remarque de nombreuses essences secondaires (hêtre, orme, noisetier). Elle se compose d'une sapinière âgée d'un seul tenant correspondant à la série montagnarde du sapin. Cette sapinière est surmontée par une ceinture de bouleaux et de sorbiers formant des bois clairs d'un seul tenant, alternant avec des landes acides à rhododendron et à Callune, et des pelouses. Nous nous sommes attardés sur les combes à neige regroupant des espèces printanières ayant besoin d'un sol engorgé d'eau non horizontal telles que *Ranunculus pyrenaicus* ; elles sont surtout présentes partout sur les pelouses à nard et leur floraison suit la fonte des neiges de même comme *Erythronium dens canis* et *Gagea leotardi*. Malgré la précocité de la saison, d'autres espèces remarquables ont pu être observées, comme la Pensée de bubani (*Viola bubani*), omniprésente dans les pâturages et les landes.





*Gagea leotardi* présente en vallée d'Oueil

### **21 mai Bois de Chênes verts d'Ore**

Cette sortie qui regroupait 9 personnes, s'est déroulée en marge de la Journée verte en Frontignes à Lourde à laquelle nous avons participé. Elle était consacrée à la découverte des Bois de Chênes verts (*Quercus ilex ssp balota*) des Frontignes, semblent avoir leur origine dans des migrations de plantes venues du versant sud à la faveur du réchauffement, lors de très anciennes périodes xérothermiques (Gausson) ; nous découvrit ces stations très originales maintenues le long de la vallée de la Garonne à Ore, dans des secteurs très abrités bénéficiant d'une exposition exceptionnelle aux vents chauds venus d'Espagne. Nous avons pu découvrir plusieurs espèces déterminantes pour les ZNIEFF comme le Lotier maritime (*Lotus maritimus*), L'hysope officinale (*Hysopus officinalis*) à feuilles avortées, Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), *Anthericum liliago*

### **27 mai Sortie « messicoles »**

Cette sortie ne regroupait que 3 personnes. Elle s'est déroulée successivement sur les secteurs de Latoue et la vallée de la Garonne

Le coquelicot et les bleuets disparaissent actuellement de nos champs de céréales devenus uniformes à la période des moissons. Les plantes messicoles (des « moissons ») accompagnent pourtant nos cultures depuis longtemps. Vivaces ou annuelles, elles sont adaptées à survivre aux labours et à profiter des soins culturaux. Nous avons pu identifier ces éléments remarquables de notre flore, en constatant que ces espèces ont développé des résistances dans des champs consacrés à la culture intensive du blé et sont encore très présentes dans les champs non traités.



Sortie dans les bois de Chênes verts d'Ore

### **10 juin : chaînons calcaires du piémont**

Cette sortie était initialement prévue sur les estives de Paloumère. Nous avons découverte les milieux boisés des chaînons calcaires qui dominent Saint-Bertrand de Comminges. Dans les boisements clairs de Chênes pubescents (*Quercus pubescens*), nous avons observé l'abondance d'un papillon remarquable : la Bacchante. Sur les hauteurs

### **25 juin (reportée au 2 juillet) paccages d'Uls**

Nous avons découvert ces milieux d'origine glaciaire avec de nombreuses plantes caractéristiques des mouillères et des bas marais acides de la vallée de Melles. Ce fut l'occasion de faire découvrir ces milieux à Romain Lavergne, afin qu'il trouve matière à réflexion pour son stage STAE.



### **21 juillet Lac de Saint-Pé d'Ardet**

Cette randonnée sur une portion du GR 86 faisait partie d'une journée d'animation sur le thème de l'eau sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle animée par la compagnie de chanteurs occitans Arthemuse. Nous étions une vingtaine de personnes pour découvrir lors d'une halte les paysages et les richesses biologiques du Lac de Saint-Pé d'Ardet.

# Assemblée Générale 2006 de Nature Comminges

MAIRIE DE VALCABRERE, le SAMEDI 11 MARS 2006

## 1-Fonctionnement de l'Association

### Réunions

Au cours de l'année 2005, 12 réunions mensuelles (*les derniers vendredis de chaque mois, à 20 H. 30, à la Maison des Associations de la Ville de SAINT-GAUDENS*) ont eu lieu. Ces réunions permettent de diffuser plus largement l'information et de confronter les points de vue sur les actions à entreprendre. Le travail est resté entièrement bénévole et représente un important investissement militant. Elles sont ouvertes à tous. Des délibérations ont été prises par le bureau concernant les décisions qui engagent l'association, en tant que personne morale.

### Adhésions

L'Association **NATURE COMMINGES** comptabilisait, au 31 décembre 2005, 93 adhérents, ce qui constitue une situation stable par rapport aux années précédentes. L'augmentation des adhésions, bien que n'étant pas un objectif en soi, demeure un souci constant, car elle apporte à l'Association les moyens de vivre et constitue l'indice d'une prise de conscience de la crise environnementale que nous traversons.

### Participations

Nature Comminges est membre de la Fédération régionale des associations de défense de l'environnement (UMINATE), où elle s'est impliquée aux côtés des autres associations de Midi-Pyrénées. Elle reste très impliquée dans le CIAPP (Comité International Associatif Pour la Protection des Pyrénées). Nous proposons une contribution pour la réactualisation de la charte pour la protection des Pyrénées au stagiaire Pierre Carrere Gée.

## 2-ORIENTATIONS DE L'ASSOCIATION

### Connaissance du patrimoine naturel

Au cours de l'année 2005, plusieurs membres de NATURE COMMINGES ont mis à contribution leurs connaissances naturalistes et leurs compétences en matière d'expertise dans le domaine de l'écologie, en réalisant plusieurs séries d'inventaires :

### Réactualisation de l'inventaire ZNIEFF

Dans le cadre de la Convention signée avec la DIREN et le Conservatoire Botanique Pyrénéen, nous avons contribué à la réactualisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans le sud du département. En 2005, nous avons réalisé 34 jours de terrain (pour 39 jours de travail, 28 jours en convention et 11 jours bénévole). Des découvertes floristiques intéressantes, parfois inédites pour le département, ont été réalisées. Ces prospections ont débouché sur l'organisation de 5 journées de découverte du piémont pyrénéen .

Deux sorties ont été organisées en collaboration avec l'association « Vivez le Comminges ; -travail de sensibilisation au niveau local auprès des Directions de l'Équipement (et de la profession agricole), pour prévenir les impacts des pratiques de fauchage et de débroussaillage. Nous avons pris contact avec les services de la DDE, pour rappeler les exigences de certaines espèces à la valeur culturelle forte, en ce qui concerne les pratiques de désherbage.

### Suivis d'espèces animales

**L'année 2005 a vu la poursuite des activités du Groupe Naturaliste Sud 31, qui regroupe les naturalistes locaux de NATURE MIDI-PYRENEES et de NATURE COMMINGES. Nous avons participé ou initié différents suivis.**

- **Lagopède alpin** (*Lagopus mutus pyrenaicus*) : sorties d'écoute au chant en mai, juin et juillet, dans les massifs de Haute Vallée de la Garonne et du Luchonnais. Une collaboration informelle avec des membres de l'Observatoire des Galliformes de Montagne s'est mise en place.

Responsables du suivi : Guillaume Castaing ; Cyril Rombaut

- **Gypaète barbu** (*Gypaetus barbatus*) : dans le cadre du Réseau « Casseur d'Os », NATURE COMMINGES a signé une Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux ; nous transmettons nos observations.

Responsable du suivi : **Florentin Hotta**.

- **Ours brun** : l'Association est représentée au sein du réseau Ours Brun de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Au cours de l'année 2005, nous n'avons pas été sollicités par l'Équipe Technique Ours pour participer aux travaux de ce réseau.

Correspondant : **Germain Cucuron**

### Inventaires d'activités humaines

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des « Chaînes Calcaires du Piémont commingeois », un contrat d'étude et de recherche a été convenu le 25 février 2005 entre l'Office National des Forêts et l'association NATURE COMMINGES pour réaliser un recensement des activités de loisirs et de leurs impacts sur les habitats naturels sur ce site de piémont. Après contact auprès des différents interlocuteurs et enquête sur le terrain, nous avons remis fin octobre 2005 un rapport complet comprenant identification des activités de loisirs (hors chasse et pêche) ayant lieu sur le site, désignation des structures interlocutrices, cartographie de ces activités à l'échelle 1/50 000, identification des impacts vis à vis des habitats et des espèces et nos propositions d'action pour y remédier le cas échéant.

## Veille écologique

### ENQUÊTES PUBLIQUES

Afin de jouer son rôle de prévention, **NATURE COMMINGES** intervient régulièrement en amont de la réalisation de certains projets, notamment en déposant dans le cadre d'enquêtes publiques. Au cours de l'année 2005, nous n'avons pas constaté d'enquêtes publiques préoccupantes.

### VEILLE JURIDIQUE

Dans l'objectif de faire respecter la législation en matière d'environnement ou les décisions de justice, nous avons mené, en 2005, plusieurs actions juridiques. Certaines ont connu un aboutissement, d'autres sont en cours ou ont échoué.

- Une délibération du bureau, en date du 12/04/05, engage l'association à déposer plainte avec constitution de partie civile auprès du T. G. I. (*Tribunal de Grande Instance*) de SAINT-GAUDENS, suite au déversement accidentel de matières plastiques au pont de VALENTINE, le 16/01/04, entraînant une pollution de la Garonne, sur un linéaire d'une dizaine de kilomètres. Affaire mise en délibéré le 02 mars 2005.

- Une délibération du bureau du engage l'association à déposer plainte avec constitution de partie civile auprès du T. G. I. de SAINT-GAUDENS, suite au constat de destruction d'un Milan royal au lieu-dit Saint-Martin, aux confins des Communes de SAUX-POMARÈDE et de SAINT-GAUDENS. *Affaire classée sans suite en 2005.*

-Le 07 novembre 2004, nous avons procédé au signalement à la garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage d'une fréquentation abusive de 4X4 au Col du Piéjau. Cela a donné lieu en 2005 à une convocation à la Gendarmerie de Saint-Béat, et à une verbalisation de la part de l'ONF (juillet 2005).

### RECOURS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Au cours de l'année 2005, l'Association a conforté sa veille juridique, en collaboration avec la Fédération Union Midi-Pyrénées Nature Environnement, en suivant un recours déposé antérieurement auprès du Tribunal Administratif de Toulouse. Nature Comminges, Nature Midi-Pyrénées et UMINATE avaient déposé en 2004 un recours conjoint auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, afin de demander l'annulation partielle de l'Arrêté Préfectoral du 30/09/04 fixant les Prélèvements Maximums Autorisés pour les galliformes de montagne. Cette démarche ne visait que les dispositions visant le Lagopède alpin (*Lagopus mutus pyrenaicus*). Cette année, nous avons rédigé plusieurs mémoires en réponse avec Guillaume Rielland, responsable juridique à UMINATE.

Dernière minute : suite à l'audience du 19/10/06, le Commissaire du Gouvernement du Tribunal Administratif de Toulouse a accepté tous les arguments que nous avons invoqués dans notre recours contre cet arrêté préfectoral. Il y a donc toutes les chances pour que le T.A remette en cause cet acte juridique.

### PARTICIPATION A DES COMMISSIONS

Nature Comminges met à contribution sa connaissance du terrain en siégeant et participant à des commissions mises en place au niveau local, départemental et régional. Elle apporte son concours à des instances, groupes de travail dans le but d'accroître et améliorer la participation des citoyens aux prises de décisions qui les concernent.

#### Interventions en faveur du patrimoine naturel

**Préservation du massif d'ANTENAC** : A la demande des agents de l'Office National des Forêts (Groupement Technique de Saint-Béat), nous avons réalisé un inventaire sommaire des activités de loisirs présentes sur le site. La réflexion pour créer une réserve biologique domaniale dirigée en forêt domaniale d'Antenac n'a pu aboutir comme nous l'espérions, mais la réflexion menée a permis de classer la majeure partie du massif en série d'intérêt écologique.

**Préservation des sites rupestres de ST-PÉ D'ARDET** : Une démarche contractuelle a été lancée pour protéger l'ensemble d'un site où évoluent plusieurs espèces de rapaces, dont le Vautour Percnoptère (*Neophron percnopterus*) - qui bénéficie d'un plan de protection national - tout en le laissant à disposition des divers utilisateurs de la nature (FFME, randonneurs, grimpeurs, chasseurs). NATURE COMMINGES a apporté sa contribution Au travail d'harmonisation a été coordonné par la DIREN de Midi-Pyrénées et par Gwenaëlle PLET de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

**Enquête publique (UTN de Guzet-neige)**. L'association Nature Comminges a apporté son soutien au CEA face au projet d'Unité Touristique Nouvelle de la station de ski de Guzet Neige, et notamment l'extension du domaine skiable de la station dans le vallon du Fouillet .

**Contribution à l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000**. La fin de l'année 2005 et le premier semestre 2006 sont marqués par la finalisation d'inventaires d'espèces et de milieux d'intérêt communautaire de la directive « Habitats » sur les cantons de Luchon et de Saint-Béat, et surtout par la consultation des communes sur le projet de deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) destinée à protéger des espèces d'oiseaux de la communauté européenne dans le cadre de l'application de la Directive « Oiseaux ». Nature Comminges a apporté sa contribution orale et écrite aux travaux des comités de pilotage et des différents groupes de travail consacrés à l'élaboration de ces documents de gestion (faune-flore, pastoralisme, sylviculture, tourisme).

**Propositions aux projets d'ouverture de sentiers en Haute vallée du Ger** portés par l'association Ecotourisme Pyrénées-Garonne. Nous avons formulé des remarques afin que soit prise en compte la préservation du grand-tétras.

## Interventions en faveur des espèces sauvages

**Plans de chasse 2005** : Conscient que l'impact des cervidés est réel mais qu'il doit être nuancé selon les secteurs, nous défendons les espèces et les espaces face à une pression constante du monde forestier et cynégétique. Lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage, les plans de chasse 2005-2006 restent élevées, malgré de fortes mortalités dues aux chutes de neige : pour le cerf, biches, faons, une fourchette entre 1100 (minima) et 1900 (maxima) a été attribuée. Pour le chevreuil, cette fourchette s'élevé entre 3000 (minima) et 4800. En revanche, compte tenu de la chute des effectifs, suite à des pratiques de braconnage, une fermeture totale de la chasse à l'isard a été décidée sur l'ensemble du département. Nous avons également réitéré notre demande de suspension de la chasse du grand-tétras (plan de chasse nul en 2005) et au Lagopède (1 oiseau/ chasseur/an attribué cette année).

## Agriculture

### **Lutte contre l'usage des herbicides et des OGM**

Lors de la Séance du 04 avril 2005, le Conseil d'Etat a levé (*suite à la requête de la Société BASF*) la suspension de l'utilisation du REGENT TS, prise le 27 février 2004 par le Gouvernement français. Nous avons aussitôt demandé par écrit à l'Etat de renouveler sans délais la suspension de l'utilisation du FIPRONIL prise l'an dernier. En effet, une telle décision ne se fonde que sur un vice de forme (*après avoir annoncé le 16 février 2004 à la société BASF qu'il envisageait d'interdire ces produits, le Ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard, n'a accordé à cette société qu'un délai de 7 jours au lieu de 10 pour formuler ses observations*). En tant que partie civile, nous avons interpellé, par écrit, le Ministre de l'Agriculture à ce sujet. Ce dernier nous a répondu, par courrier du 20 mai 2005, que la suspension de cette molécule était toujours d'actualité, sans convaincre sur le fond.

En marge de l'action judiciaire, la sensibilisation aux dangers des pesticides se poursuit sur le terrain, avec la diffusion auprès du public et des élus de la cassette-vidéo « Témoin Gênant » de France 3 Ouest diffusé en février 2005 auprès du Conseil Municipal d'Aspet.

### **Communiqués**

« les associations de protection de la nature demandent à l'Etat de renouveler sans délais l'interdiction du REGENT TS ». Communiqué de presse commun d'UMINATE, NATURE MIDI-PYRENEES et de NATURE COMMINGES du 13 avril 2005.

### **Représentations**

Commission Ecobuages : NATURE COMMINGES a apporté sa contribution aux travaux des commissions « écobuage » des cantons de Luchon et de Saint-Béat : réalisation de cartographies des diverses zones devant faire l'objet de précautions particulières ; face aux chantiers d'écobuages programmés, nous avons fait des propositions pour que ces travaux respectent les habitats des galliformes de montagne.

## Déchets

*Conférence sur les rejets de dioxines :  
13 décembre 2005*

La conférence organisée par le Collectif environnement et santé le 13 décembre dernier par 6 associations a accueilli plus de 300 personnes sur le thème de l'incinération des déchets, les rejets de dioxine et de métaux lourds, venues écouter de nombreux intervenants. Le Docteur Pierre Galiaux, président de l'AMIES (association des médecins indépendants pour la défense de l'environnement et de la santé publique) a déclaré que « la dioxine présente un danger pour les nouveaux-nés...J'ai évoqué aussi les désordres des dioxines sur l'obésité, les taux de cancers sanguins de 40% ».

### *Représentations*

NATURE COMMINGES a participé à une réunion de la CLIS des décharges contrôlées de CLARAC et de SAINT-GAUDENS-LIEOUX, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

## Actions de sensibilisation

### Animations

- Animation et exposition lors de la Journée Verte en Frontignes, 18 mai 2005 à GALIE ;
- Animation lors d'une journée avec l'inspectrice d'Académie -mars 2005.
- Journée de formation sur l'eau avec UMINATE et l'AAPPMA de Saint-Gaudens-Juin 2005
- Participation aux Automnales du Pays de l'Ours 2005 à arbas.

### Intervention auprès des scolaires

Intervention, le 09/05/05, lors d'un Itinéraire de Découverte sur l'Ours, à la demande d'un Professeur de S. V. T. du Collège Leclerc de SAINT-GAUDENS. Nous avons accompagné sur le terrain une classe de 5<sup>ème</sup>, encadrée par deux enseignants, dans le Massif de PALOUMÈRE. De nombreux aspects liés au symbolisme de l'ours dans les Pyrénées ont été abordés, ainsi que des éléments de sa biologie : morphologie, cycle biologique, habitat, régime alimentaire, etc...Une action a d'ailleurs été reconduite avec la même classe, le 02 mai dernier, dans le prolongement de la précédente, concernant l'avenir de l'ours et du pastoralisme dans les Pyrénées.

Notre exposition sur les forêts pyrénéennes a été installée durant 4 mois à la Médiathèque de Salies du Salat.

Nous avons édité le numéro 9 de notre bulletin, « le GRAND-TÉTRAS ». Il correspondent à une publication importante, très espacée dans le temps, présentant un dossier thématique (en 2005 : la forêt pyrénéenne).

### Au quotidien

Les relations avec les médias se font sous forme de contacts, communiqués de presse, participation à des émissions de radios. Nous sommes intervenus 10 fois dans la presse écrite et 15 fois dans les radios locales. L'accueil du public se fait sur rendez-vous à la Maison des associations de SAINT-GAUDENS.